



Projet du parc « Les Hauts Bouleaux »

Extension du parc « Le Cornouiller », phase II.



Lettre de demande – Dossier administratif

Mai 2015 – Version n°2

Elaboré par :	Approuvé par :
NORDEX France	NORDEX France
Marc Serra	Loëtitia Hurez/ Clément Lainé

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3	9 DECLARATION DES ELEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS	34
1 PRESENTATION DE LA DEMANDE	5	9-1 EOLIENNES DE NOYERS-SAINT-MARTIN	34
2 PRESENTATION DU DEMANDEUR	7	9-2 EOLIENNES DE THIEUX.....	35
2.1 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE.....	7	9-3 POSTES DE LIVRAISON DE NOYERS-SAINT-MARTIN.....	36
2.2 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE	7	10 BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS	38
2.3 PRESENTATION DE LA SOCIETE NORDEX	7	10.1 BIBLIOGRAPHIE	38
2.4 IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTE	10	10.2 LISTE DES FIGURES.....	38
3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION	11	10.3 LISTE DES TABLEAUX	38
3.1 LOCALISATION DU SITE ET IDENTIFICATION CADASTRALE	11	10.4 LISTE DES CARTES.....	38
3.2 OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE	14	11 ANNEXES	40
4 PROCEDURE D'AUTORISATION, NATURE ET VOLUME DES INSTALLATIONS	15	11.1 ANNEXE 1 - ATTESTATIONS DE MAITRISE FONCIERE	40
4.1 AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES	15	11.2 ANNEXE 2 - ELEMENTS FINANCIERS	41
4.2 INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE	15	11.3 ANNEXE 3 - EXTRAIT K-BIS	47
4.3 NATURE DE L'ACTIVITE	17	11.4 ANNEXE 4 - AVIS DE REMISE EN ETAT	48
4.4 NATURE ET CARACTERISTIQUES DU GISEMENT EOLIEN	17	11.5 ANNEXE 5 – PLAN DE SITUATION1 :25 000 EME.....	56
4.5 VOLUME DE L'ACTIVITE	17	11.6 ANNEXE 6 – RAYON D’AFFICHAGE 6KM	58
4.6 PROCEDES DE FABRICATION	17		
5 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	19		
5.1 CAPACITES TECHNIQUES ET HUMAINES	19		
5.2 REFERENCES REGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES	23		
5.3 CAPACITES FINANCIERES	24		
6 REMISE EN ETAT	27		
6.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	27		
6.2 DEMONTAGE DES EOLIENNES	27		
6.3 DEMONTAGE DES INFRASTRUCTURES CONNEXES.....	27		
6.4 DEMONTAGE DES POSTES DE LIVRAISON	27		
6.5 DEMONTAGE DES CABLES	27		
7 CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES	29		
7.1 METHODE DE CALCUL	29		
7.2 ESTIMATION DES GARANTIES	29		
7.3 DECLARATION D'INTENTION DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES	29		
8 DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET SURFACES DE PLANCHER	30		
8-1 COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN.....	30		
8-2 COMMUNE DE THIEUX	31		
8-3 POSTES DE LIVRAISON COMMUNE DE NOYERS SAINT MARTIN	32		

1 PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'autorisation unique, sur les communes de Noyers-Saint-Martin et de Thieux, au site dit « Les Hauts Bouleaux », pour un parc éolien classé sous la rubrique I.C.P.E. 2980.

La lettre de demande se trouve ci-contre.

Rappelons qu'en Avril 2014, la France comptait une puissance éolienne installée de 8 291MW. Avec l'adoption de la loi Grenelle II, l'objectif est d'atteindre une puissance terrestre installée de 19 000 MW à l'horizon 2020. C'est dans ce cadre que s'intègre cette demande d'autorisation unique.

De : M. Pierre Cararo
 Directeur général de la société Parc éolien NORDEX LVI SAS
 23 rue d'Anjou- 75008 Paris
 N° SIRET 801 988 312 00014

A : Madame la Préfète de Picardie

Paris, le 26 février 2015

**Objet : Lettre de demande d'autorisation d'exploiter
 Demande de Permis de Construire
 Demande de dérogation d'échelle de plan
 Demande d'approbation au titre de l'article L.323-11 du Code de l'Energie**

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de solliciter, en temps que Directeur général de la société Parc éolien NORDEX LVI SAS, l'Autorisation d'Exploiter, les Permis de Construire, ainsi que l'approbation au titre de l'article L.323-11 du Code de l'Energie, concernant le Parc « Les Hauts Bouleaux ».

Cette activité est classée à autorisation dans la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2980.

Par la présente, j'ai également l'honneur de solliciter une dérogation concernant le plan de masse à joindre au dossier, dont l'échelle est prévue au 1/200^{ème} à l'article R512-2 du code de l'environnement, et réduite à 1/1000^{ème} dans le présent dossier. En effet, l'échelle 1/200^{ème} n'est pas adaptée à une installation de l'envergure de ce projet.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en mes salutations les plus respectueuses.



Pierre CARARO
 PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

Le développement du projet a été réalisé par la filiale française de NORDEX, la société NORDEX France pour le compte de la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS », pétitionnaire et Maître d'Ouvrage du projet, sous-filiale du groupe NORDEX SE.

L'objectif final de NORDEX France est la construction du parc avec ses éoliennes NORDEX, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pour le compte de la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » pendant la durée d'exploitation du parc éolien.

La société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » est le porteur du projet. Elle sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements techniques et environnementaux.

Au-delà de leurs liens capitalistiques, les sociétés NORDEX France et la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » sont d'ores et déjà liées par un engagement contractuel qui prévoit outre le développement du projet, la fourniture d'éoliennes NORDEX et la construction de celles-ci par NORDEX France. La société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » bénéficie donc de l'ensemble des capacités techniques de NORDEX France.

Le projet a vocation à bénéficier du dispositif d'obligation d'achat prévu par l'article L.314-1 du code de l'énergie, et par suite d'un tarif garanti sur 15 ans. Il faut noter que le mécanisme de l'obligation d'achat a précisément été mis en place par la loi n°2000-108 du 10 février 2000 pour permettre à la filière éolienne de se développer en permettant d'en faciliter le financement. Le bénéfice de l'obligation d'achat permettra donc à l'exploitant de l'installation éolienne d'obtenir sans difficulté les moyens de financement nécessaires, qu'il recherchera selon les conditions habituelles auprès d'un ou plusieurs organismes bancaires, et en priorité ceux ayant déjà financés des projets développés et/ou exploités par la société NORDEX France. En toute hypothèse, la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » bénéficiera d'un apport en fonds propres de sa maison mère dans le cadre du financement de son projet.

La société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » bénéficie donc de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc « Les Hauts Bouleaux » projeté (*Les chapitres suivant donnent le détail de ces capacités*).

2.1 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Raison sociale	Parc éolien NORDEX LVI
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social	37 000 €
Siège social	23 rue d'Anjou - 75008 PARIS
N° Registre du Commerce	801 988 312 RCS de Paris
N° SIRET	801 988 312 00014
Code NAF	3511Z / Production d'électricité

Tableau 1 : Référence administrative de la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » (source : NORDEX, 2014)

2.2 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Nom	CARARO
Prénom	Pierre
Nationalité	Française
Qualité	Directeur général

Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager la société (source : NORDEX, 2014)

2.3 PRESENTATION DE LA SOCIETE NORDEX

L'activité première du groupe NORDEX est la **fabrication d'éoliennes de grande puissance** (aujourd'hui de 2,4 à 3,3 MW de puissance unitaire).

La société NORDEX France, sa filiale française, propose donc **l'ensemble des activités inhérentes à celle de constructeur d'éoliennes (ventes, gestion de chantier et maintenance)**, mais est également **présente en France en tant que développeur de projets éoliens**.

2-3.1 Historique

La création de NORDEX date de **1985**, alors que la demande mondiale d'éoliennes n'avait pas encore connu sa première grande croissance, dans les années 1990. Petit à petit, la société NORDEX est parvenue à construire des machines particulièrement fiables et fonctionnant avec une efficacité toujours croissante.

La société NORDEX a, depuis toujours, participé à l'établissement de **nouveaux standards avec des modèles innovants** : en 1995, avec la production de la première éolienne de série de plus d'un mégawatt au monde, puis de nouveau en l'an 2000 avec le plus puissant modèle d'éolienne de série de l'époque avec la N80, d'une puissance de 2,5 mégawatts (*cf. tableau 5*).

Cette société s'est toujours concentrée sur des **éoliennes de grande taille et de forte puissance**. Partant d'une base technologique commune pour une éolienne de 2,5 MW, la société NORDEX a décliné plusieurs modèles de différents diamètres de rotor (N80, N90, N100, N117 et N131) pour offrir les meilleurs rendements selon les régimes de vent rencontrés. Pour le marché chinois, en forte croissance, et la région Asie-Pacifique, les éoliennes NORDEX S70 et NORDEX S77 (d'une puissance unitaire de 1,5 MW) sont proposées.

La société NORDEX est **active en France depuis 1995**, s'imposant notamment alors sur une large part de l'appel d'offre EOLE 2005. La filiale **NORDEX France a été créée en 2001** pour renforcer cette position lorsque le marché français a véritablement démarré, en proposant dans un premier temps des services identiques à la maison mère (montage et maintenance d'éoliennes). **Confronté à l'essor timide de l'éolien**, l'entreprise a décidé dès 2002 de se lancer dans le développement de ses propres projets.

Avec plus de 500 éoliennes en fonctionnement aujourd'hui, NORDEX est **l'un des leaders en France du développement éolien**. Ses nombreux succès, notamment en Beauce (164 MW obtenus en 2004 et 2005) ont, par ailleurs, permis au département « gestion de chantier » de compléter ses compétences en y

ajoutant la réalisation des infrastructures (chemins, fondations) et de proposer aujourd'hui la construction de parcs éoliens « clés en main ».

HISTORIQUE	
2013	Lancement de la génération d'éoliennes Delta - N131 (3 MW) - classe IEC 3a - N117 (3 MW) - classe IEC 2a - N100 (3,3 MW) - classe IEC 1a
2011	Lancement de l'éolienne N117 (2 400 kW)
2010	Lancement de la génération d'éoliennes Gamma Ouverture de la production à Jonesboro, Arkansas, USA
2008	Ouverture de NORDEX USA Inc, Chicago, USA
2007	Ouverture de la production de pales en Chine Lancement de l'éolienne N100 (2 500 kW)
2006	Installation de la première éolienne offshore en Allemagne Début de la production d'éoliennes multi-mégawatts en Chine
2005	Lancement de l'éolienne N90 (2 500 kW)
2003	Installation de la 2000ème éolienne NORDEX 1ère éolienne offshore installée
2001	Commencement de la production industrielle de pales Introduction en Bourse (bourse de Frankfort) Création de la filiale NORDEX France S.A.S.
2000	Transfert des activités éoliennes NORDEX AG ; Mise en service de la première éolienne de série au monde de 2.5 MW
1999	Installation de la 1000ème éolienne NORDEX
1995	Construction de la première éolienne de série au monde d'1 MW Entrée de NORDEX sur le marché français
1992	Création du centre de production en Allemagne
1987	Production de la première éolienne de série au monde de 250 kW
1985	Création de NORDEX au Danemark

ANNÉE	CAPACITÉ INSTALLÉE EN FRANCE (CUMULÉE)	CAPACITÉ INSTALLÉE PAR NORDEX (CUMULÉE)	PART DE MARCHÉ
2004	399 MW	65 MW	16%
2005	775 MW	99 MW	13%
2006	1 481 MW	291 MW	20%
2007	2 377 MW	527 MW	22%
2008	3 500 MW	674 MW	19%
2009	4 529 MW	925 MW	20%
2010	5 299 MW	1 010 MW	19%
2011	7 092 MW	1 017 MW	14%
2012	7 833 MW	1 079 MW	14%
30/09/2013	7 971 MW	1 183 MW	15%

Tableau 3 : Historique du développement de la société NORDEX

ANNÉE	CAPACITÉ INSTALLÉE EN FRANCE (CUMULÉE)	CAPACITÉ INSTALLÉE PAR NORDEX (CUMULÉE)	PART DE MARCHÉ
2004	399 MW	65 MW	16%
2005	775 MW	99 MW	13%
2006	1 481 MW	291 MW	20%
2007	2 377 MW	527 MW	22%
2008	3 500 MW	674 MW	19%
2009	4 529 MW	925 MW	20%
2010	5 299 MW	1 010 MW	19%
2011	7 092 MW	1 017 MW	14%
2012	7 833 MW	1 079 MW	14%
30/09/2013	7 971 MW	1 183 MW	15%

Tableau 4 : Capacité éolienne installée par NORDEX France et part de marché depuis 2004 - développement interne et externe (source : NORDEX, 2014)

2-3.2 Structure juridique

La société NORDEX France fait partie du groupe NORDEX SE. C'est une filiale à 100% de la société NORDEX Energy B.V., comme l'indique la figure ci-dessous.

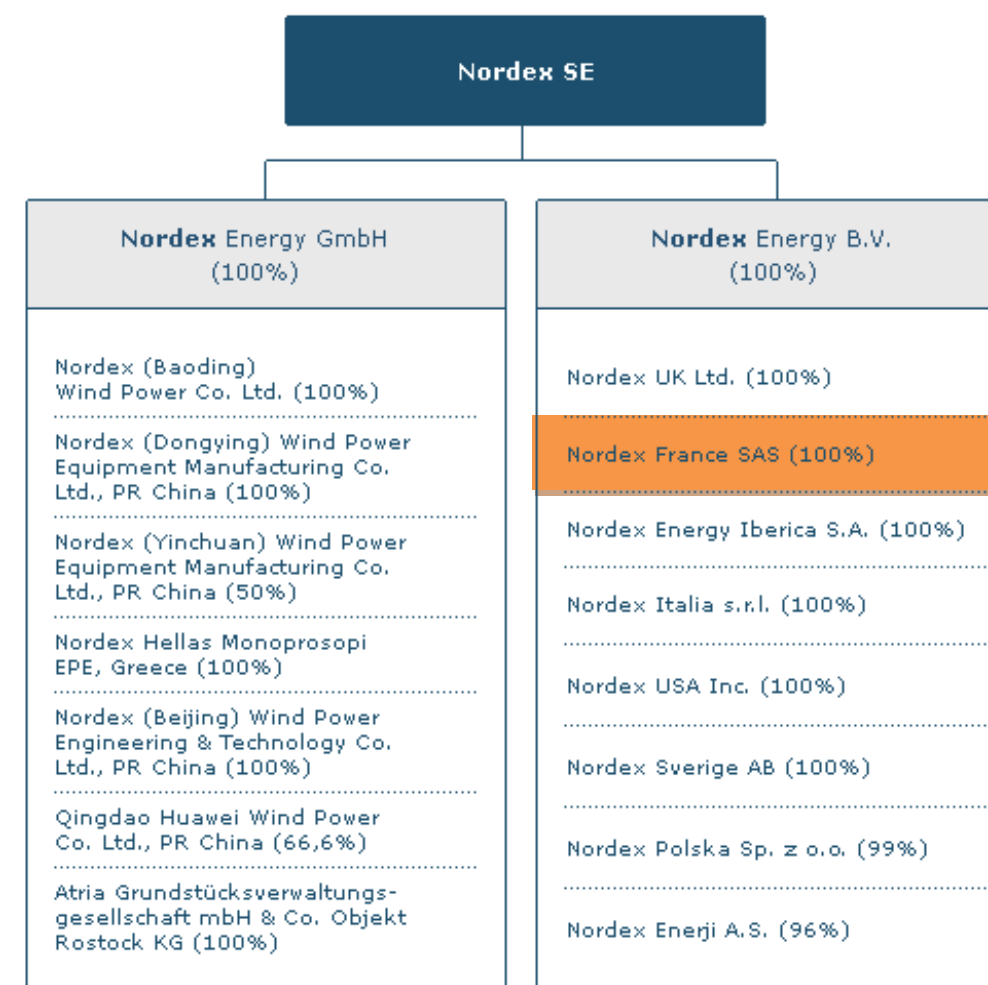


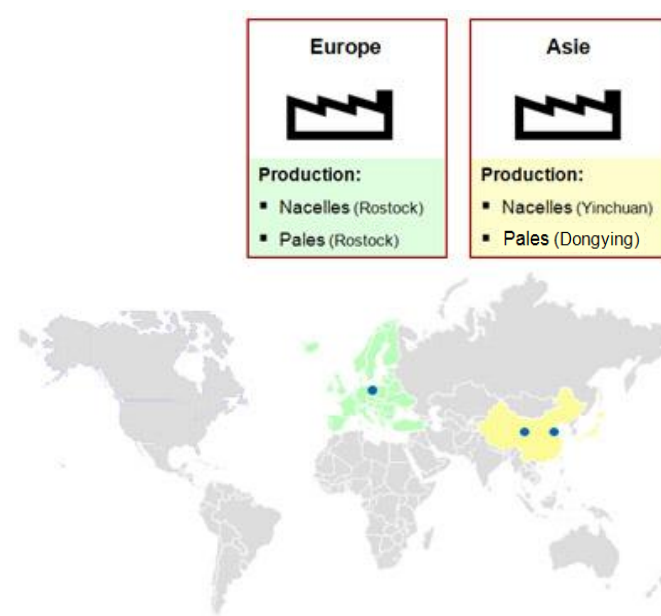
Figure 1 : Structure du groupe NORDEX SE (source : NORDEX, 2012)

NORDEX SE

Créée en 1985, NORDEX est devenue, il y a quelques mois, NORDEX SE, une **société européenne dont le siège social est situé à Rostock**, en Allemagne et qui compte plus de 2 200 employés. La direction et l'administration sont eux aussi domiciliées en Allemagne, mais dans la banlieue de Hambourg, à Norderstedt.

Elle est **représentée dans de nombreux pays européens** à travers des filiales de plus ou moins grande taille (Royaume-Uni, France, Espagne, Italie, Scandinavie, ...). L'Asie et l'Amérique du Nord ne sont pas non plus en reste avec 2 filiales très importantes au sein du groupe, respectivement basées en Chine (Pékin) et aux Etats-Unis (Chicago).

La présence internationale de NORDEX se traduit également par **l'existence de plusieurs sites de production qui permettent de fournir les marchés de chacun des continents sur lesquels ils sont situés**, comme indiqué sur la figure ci-dessous.



Carte 1 : Localisation des sites de production NORDEX dans le monde (source : NORDEX, 2014)

En Europe, berceau de l'existence de NORDEX, les deux sites de production ont vu leur capacité de production largement augmentée depuis ces dernières années.

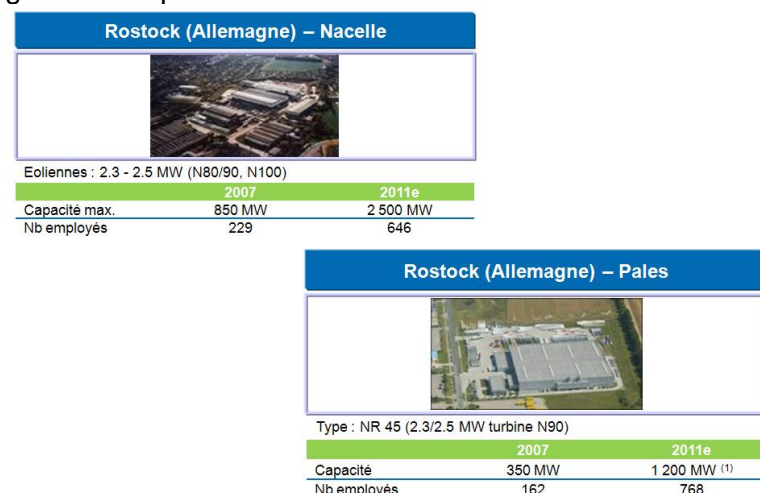


Figure 2 : Capacité de production des usines européennes (source : NORDEX, 2012)

Société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » – Projet du parc « Les Hauts Bouleaux » (60)

Dossier de demande d'autorisation unique

Aujourd'hui, près de **5 800 éoliennes** de type NORDEX tournent dans **34 pays dans le monde**, pour une **puissance totale de plus de 9 000 MW**.

NORDEX FRANCE

La société NORDEX France est, avec ses 160 employés, l'une des plus importantes filiales de NORDEX SE.

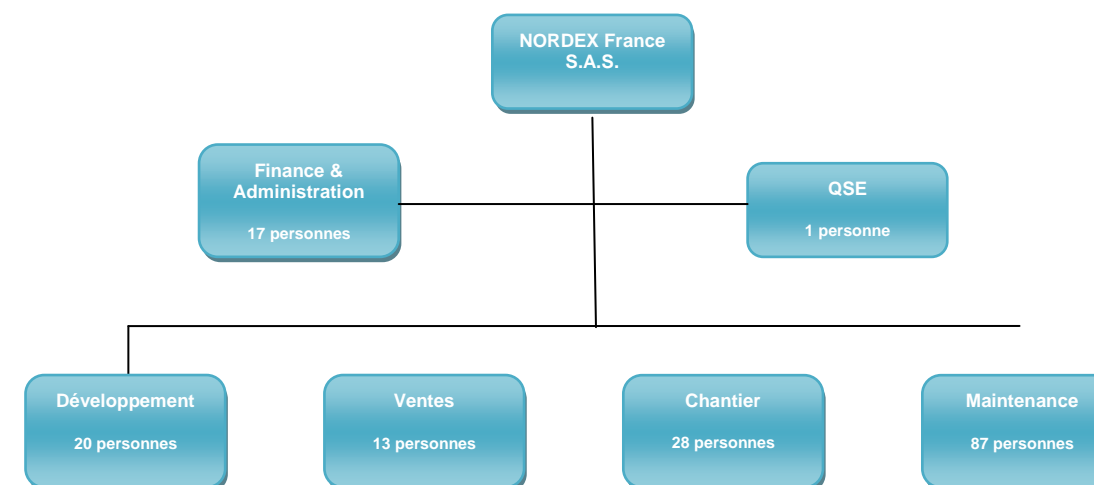
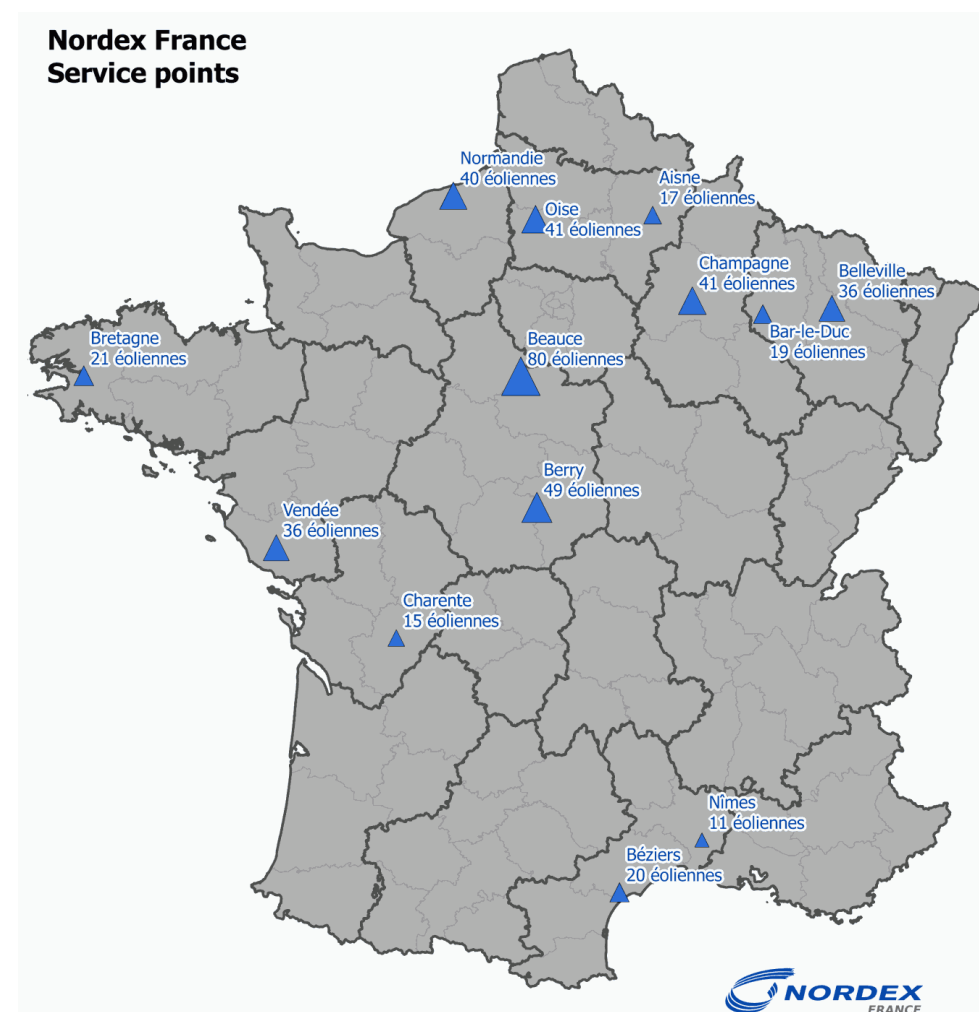


Figure 3 : Organigramme de la société NORDEX France S.A.S.

C'est une **Société Anonyme Simplifiée (SAS)** dont le **siège social est situé à La Plaine-Saint-Denis (93)**, en région parisienne, mais la majorité de ses employés est **répartie sur le territoire français entre les nombreuses bases de maintenance** installées au plus proche des parcs éoliens NORDEX.



Carte 2 : Implantation des centres de maintenance et nombre d'éoliennes en gestion par centre (Source : NORDEX France S.A.S.)

La société NORDEX France **rassemble ainsi des équipes multitâches qui ont permis de maintenir une position très forte sur le marché français** :

- expérience des turbines « Multi-Mégawatt » depuis 2000 ;
- technologie électrique optimisée et reconnue par EDF ;
- connaissances approfondies du marché français de l'éolien depuis 1995 ;
- acteur reconnu dans le développement de projets ;
- compétences dans la fourniture de parcs clés en main.

La société NORDEX France est adhérente à France énergie éolienne (FEE).

2-3.3 Composition du capital et bilans sommaires des deux dernières années

La société PARC EOLIEN NORDEX LI S.A.S. pourra également s'appuyer sur sa maison mère, côté sur la bourse de Francfort (D) depuis 2001. Son capital est divisé en 71 913 000 actions (1€ de valeur unitaire).

Compte de résultat		2008	2009	2010	2011	2012	Δ 12/11
Chiffre d'Affaire	EUR million	1,135.7	1,182.8	972.0	916.8	1,075.3	17.29%
Total des revenus	EUR million	1,189.9	1,144.2	1,007.9	924.6	1,100.9	19.07%
Résultat net avant amortissement et impôt	EUR million	78.9	57.9	62.6	-0.6	8.2	>100%
Résultat net avant impôt	EUR million	63.0	40.0	40.1	-27.0	-61.1	>-100%
Trésorerie ¹	EUR million	-115.3	47.7	-22.1	68.7	64.0	>-6.84%
Dépense d'investissement	EUR million	70.5	51.1	72.0	46.1	58.5	26.90%
Profit consolidé net pour l'année	EUR million	49.5	24.2	21.2	-49.5	-94.4	90.71%
Bénéfices par action ²	EUR	0.71	0.36	0.31	-0.67	-1.28	91.04%
Marge brute	%	5.3	3.5	4.0	-2.9	-5.5	-2.6 pp
Rentabilité des investissements	%	5.5	3.3	4.1	-2.9	-5.7	-2.8 pp
Ration de fonds de roulement	%	14.6	17.8	25.2	27.9	8.7	-19.2 pp

¹Trésorerie = liquidités ou équivalent liquidités

²Bénéfice par action = sur la base de la moyenne pondérée du nombre d'actions en 2012 : 73 529 million d'actions (2011: 71 913 million d'actions)

Bilan		2008	2009	2010	2011	2012	Δ 12/11
Total des actifs au 31.12.	EUR million	854.3	840.4	987	1,028.9	1,066.0	3.61%
Fonds propres au 31.12.	EUR million	324.4	347.8	370.8	376.6	279.2	-25.86%
ration des fonds propres	%	38	41.4	37.6	36.6	26.2	-10.4 pp

Employés		2008	2009	2010	2011	2012	Δ 12/11
Employés	Moyenne	1,885	2,207	2,379	2,643	2,536	-4.05%
Coûts de personnel	EUR million	81.7	105.8	119.4	147.4	140.2	-4.30%
Ventes par employés	EUR mille	603	536	409	348	424	22.19%
Ratio des coûts de personnel	%	6.9	9.2	11.8	15.9	12.7	-3.1 pp

Indicateurs de performance		2008	2009	2010	2011	2012	Δ 11/10
Commande	EUR million	876.0	734.0	836.0	1,107.0	1,268.0	32.42%
Capacité installée	MW	1,075	837	889	970	919	-5.26%
Part des ventes à l'étranger	%	96.0	97.0	93.0	85.3	83.2	-2.1 pp

Tableau 5 : Bilan du groupe NORDEX 2008-2012

2.4 IDENTIFICATION DE L'ARCHITECTE

Pour les plans réglementaires, la société Parc éolien Nordex LVI a fait appel à la société MO ARCHITECTES. Cette société à responsabilité limitée unipersonnelle a vu le jour le 25 mars 2009, immatriculée à Bobigny, sous le numéro d'enregistrement 511 091 258. Elle est spécialisée dans le secteur des activités d'architecture. A ce jour, le capital social de l'entreprise MO ARCHITECTES est de 8 000,00 euros.

3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

3.1 LOCALISATION DU SITE ET IDENTIFICATION CADASTRALE

3-1.1 Localisation du site

Le parc « Les Hauts Bouleaux », composé de 8 aérogénérateurs, est localisé sur le territoire des communes de NOYERS-SAINT-MARTIN et de THIEUX qui appartiennent à la Communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye, dans la région Picardie / département de l'Oise (cf. carte n°3).

Il est situé à 19 km au Nord-Est du centre de la ville de BEAUVAIS, à 10 km au Nord-Ouest de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE et à 8 km au Sud de BRETEUIL.

3-1.2 Identification cadastrale

Les parcelles concernées par l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sont présentées dans le tableau ci-dessous. Toutes ces parcelles sont maîtrisées par le Maître d'Ouvrage via des promesses de bail emphytéotique et servitudes assorties de conventions de renonciation partielle des baux ruraux en cours et de convention d'indemnisation (Cf. attestation de maîtrise en annexe 1).

Eolienne	Lieu-Dit	Section	Numéro	Superficie
1	Champ Dolent	ZK	4	112 313 m ²
2	Les Hauts Bouleaux	ZK	5	121 535 m ²
3	Chemin des Noyers	ZL	2	41 621 m ²
4	Chemin de Gouy	ZL	8	61 691 m ²
5	Fond du Bois	ZM	7	12 264 m ²
6	Derrière le Bois	ZN	9	42 519 m ²
7	Le Chemin de Campremy	Y	92	164 040 m ²
8	Le Chemin de Campremy	Y	93	43 650 m ²
Postes de livraison	Le Cornouiller	X	94	239 695 m ²

3-1.3 Coordonnées des éoliennes et postes de livraison

Eolienne	Coordonnées RGF Lambert 93		Altitude (NGF - m)	
	Longitude Est	Latitude Nord	Au sol	Bout de pale
1	649098	6939602	170	300
2	649353	6939308	169	299
3	648973	6938644	172	302
4	648971	6938296	170	300
5	648925	6937847	161	291
6	648719	6937564	165	295
7	648498	6940778	170	300
8	648148	6940449	160	290
Postes de livraison	648455	6940245	175	177.5



Localisation géographique

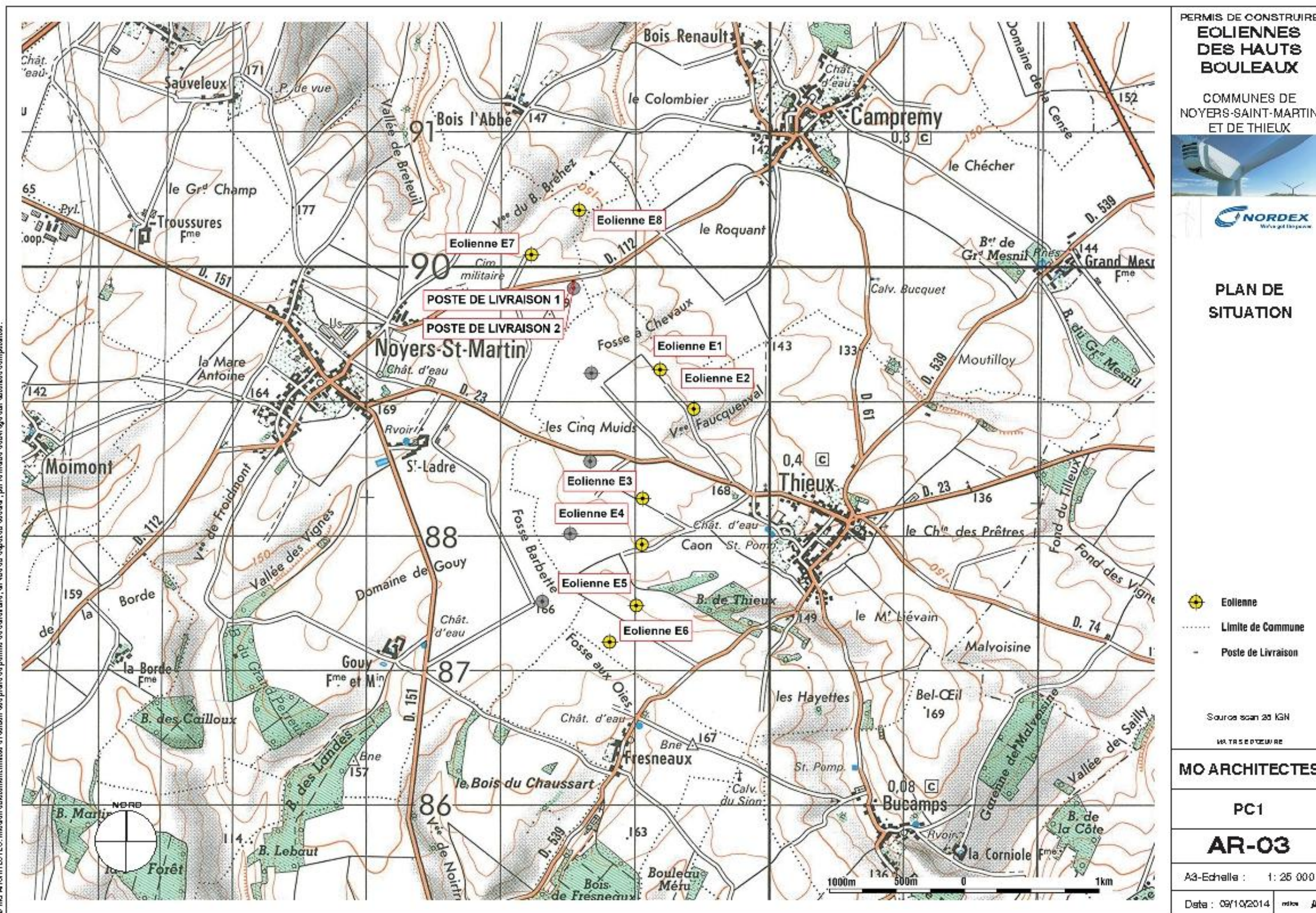
Echelle : 1 / 175 000



Légende :

- Zone d'implantation envisagée
- Périmètre de la zone d'étude de 10 km
- Périmètre de la zone d'étude de 15 km
- Territoire de Noyers-Saint-Martin
- Territoire de Thieux

Carte 3 : Localisation générale du site éolien projeté



Carte 4 : Plan de situation du parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2014)

3.2 OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE

3-2.1 La zone demandée à l'exploitation

Les parcelles demandées à l'exploitation sont actuellement exploitées en zone agricole. Seule une partie de ces dernières pour une superficie moyenne de 4 390 m² sera concernée lors de la phase travaux. Ensuite, lors de l'exploitation, la superficie non cultivable est de l'ordre de 1 858 m² par éolienne.

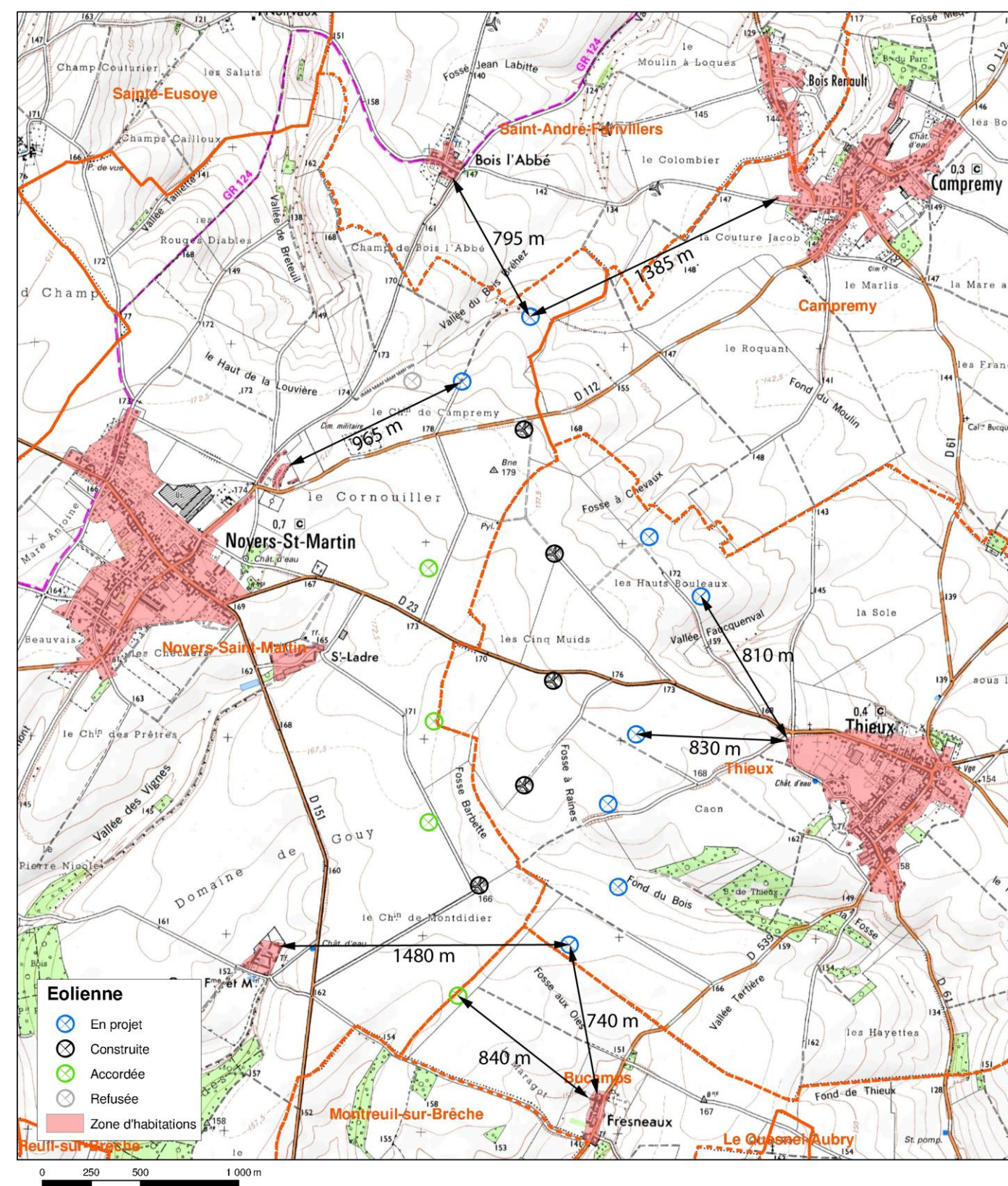
3-2.2 Les abords du site

L'habitat est relativement concentré dans la zone d'étude même si quelques hameaux ou ferme « au champs » sont observées dans le périmètre d'étude. Ainsi, le parc projeté est éloigné des zones constructibles (construites) de :

- **Territoire de NOYERS-SAINT-MARTIN :**
 - ✓ Bourg de Noyers-Saint-Martin à 965 m (E7),
 - ✓ Hameau de la Ferme de Gouy à 140 m (E6),
- **Territoire de THIEUX :**
 - ✓ Bourg de Thieux à 810 m (E2),
- **Territoire de BUCAMPS :**
 - ✓ Hameau de Fresnaux à 740 m (E6),
- **Territoire de SAINT-ANDRE-FARIVILLERS :**
 - ✓ Hameau de Bois l'Abbé 795 m (E8).
- **Territoire de CAMPREMY :**
 - ✓ Bourg de Campremy 1385 m (E8).

Les abords du site d'étude se situent dans un contexte très agricole et présentent donc une majorité de parcelles cultivées.

Enfin, un lieu de commémoration est présent également à proximité de l'installation (510 m de l'éolienne E7). Il s'agit du cimetière russe localisé sur le territoire de Noyers-Saint-Martin. Cet éloignement tient compte des remarques du projet « Eoliennes de Noyers et Bucamps » concernant l'éolienne 1 qui se trouvait à 280 m du cimetière.



Carte 5 : Distance du parc éolien de Noyers et Bucamps aux premières habitations (source : NORDEX, 2014)

4 PROCEDURE D'AUTORISATION, NATURE ET VOLUME DES INSTALLATIONS

4.1 AU TITRE DE LA REGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES

La réglementation environnementale des établissements industriels susceptibles d'engendrer des risques, des pollutions, des nuisances ou tout autre problème d'environnement est encadrée par la loi du 19 juillet 1976 sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette réglementation est contrôlée par la DREAL / Unité territoriale (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui assure la police des installations classées pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

L'importance des enjeux d'environnement pour un site industriel est liée au nombre et à la nature des installations qu'il accueille (ateliers, unités, machines, stockages...) susceptibles eux-mêmes de générer des risques et des nuisances.

Tous les types d'installations industrielles sont identifiés dans une nomenclature codifiée qui définit en fonction des seuils d'importance, trois niveaux de contraintes (classement) :

- **Niveau S** : installations soumises à servitude. Il s'agit d'installations présentant des risques particulièrement élevés (aussi appelées installations SEVESO). Elles font l'objet d'une attention particulière en raison des conséquences graves que pourrait avoir un accident et donnent lieu à ce titre à l'instauration d'un périmètre de servitudes d'utilité publique. Elles font par ailleurs l'objet d'une procédure identique à celle des installations de niveau A. Aucune installation de niveau S n'est concernée ici ;
- **Niveau A** : installations soumises à autorisation. La procédure d'autorisation comprend une instruction administrative lourde avec notamment une enquête publique. C'est le cas ici pour la rubrique 2980 qui porte sur l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ;
- **Niveau D** : installations soumises à déclaration, ce sont celles qui sont moins impactantes. La procédure comprend la présentation d'un dossier simplifié à l'administration qui en notifie l'acceptation sur la base de prescriptions types ;
- **Niveau NC** : installations non classées. Ce sont celles qui, de par leur nature ou leur petite importance, sont considérées comme sans impact pour l'environnement.

N°	A – Nomenclature des installations classées		
	Désignation de la rubrique.	A, E, D, S, C (1)	Rayon (2)
2980	Production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (ensemble des machines d'un site) :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m ;	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât à une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :		
	a) supérieure ou égale à 20 MW.....	A	6
	b) inférieure à 20 MW.....	D	

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement (2) Rayon d'affichage en kilomètres

[Tableau 7 : Nomenclature ICPE pour l'éolien \(source : Décret n°2011-984 du 23 août 2011\).](#)

Le projet du parc éolien de Noyers-Saint-Martin et de Thieux fait donc l'objet d'une procédure d'autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement, et donc d'autorisation unique comme il est mis en place à titre expérimental en Picardie, en raison de son activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

4.2 INSERTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LA PROCEDURE

Introduction

Les demandes relatives aux Installations classées soumises à autorisation, en application des dispositions du Code de l'Environnement, Livre I^{er} font l'objet d'une enquête publique et d'une enquête administrative en application des chapitres II et III.

Cela s'appuie notamment sur les articles suivants du code de l'Environnement :

- articles L512-2 et L512.15 du code de l'environnement,
- articles R512-11 à R512-26, et R512-28 à R512-30 du code de l'environnement.

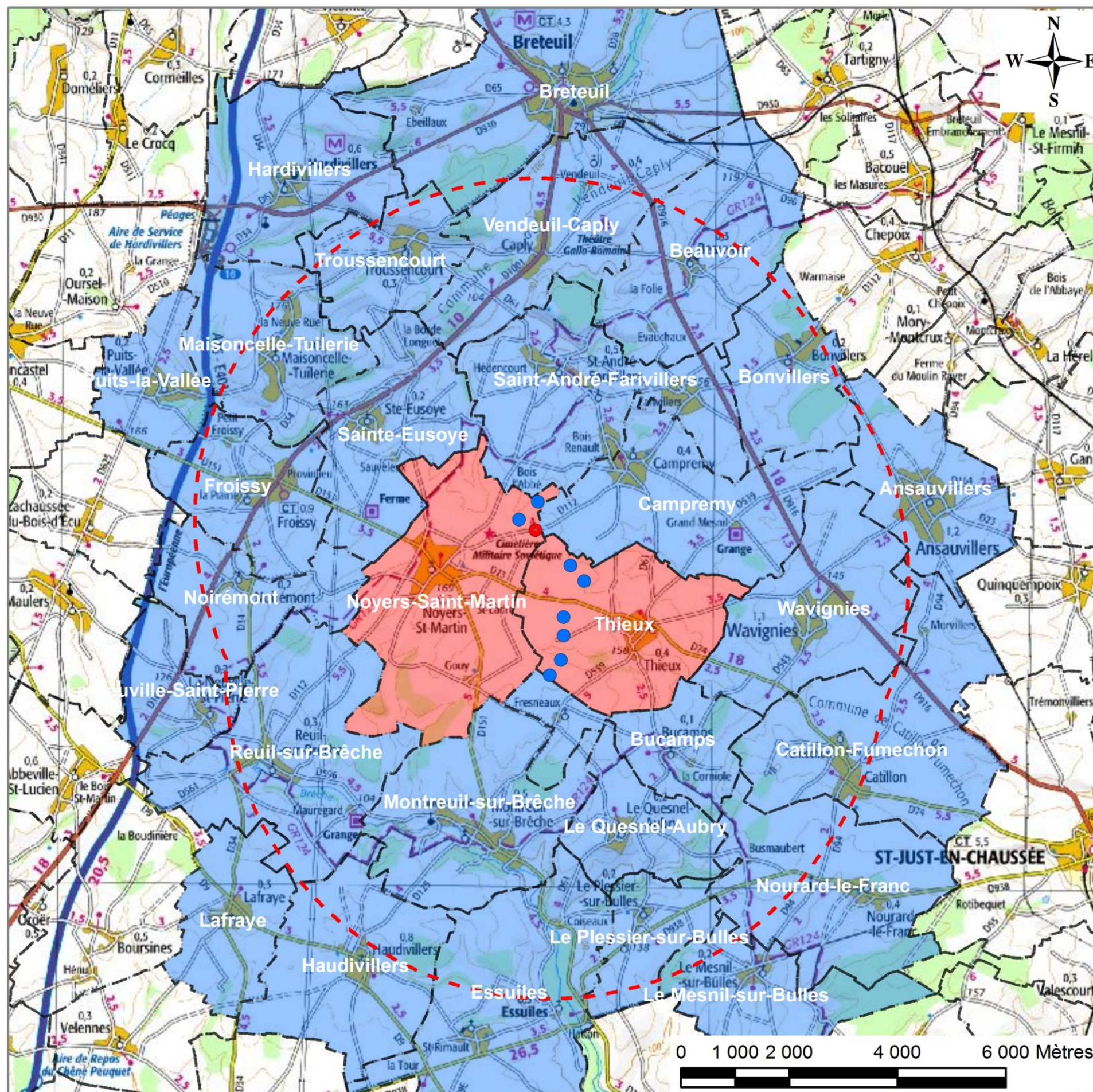
Rayon d'affichage

Le rayon d'affichage de 6 km (Cf. carte 1) permet de définir les communes sur lesquelles devra avoir lieu l'enquête publique. Etant donné que le projet se situe sur deux territoires, il est proposé que la commune accueillant le plus d'éoliennes soit le siège de l'enquête ; à savoir la commune de THIEUX.

Ainsi, ce périmètre reste restreint aux communes du département de l'Oise.

Commune		Intercommunalité
Ansauvillers	Maisoncelle-Tuilerie	Communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye
Beauvoir	Montreuil-sur-Brèche	
Bonvillers	Noirémont	
Breteuil	Puits-la-Vallée	
Bucamps	Reuil-sur-Brèche	
Campremy	Saint-André-Farivillers	
Froissy	Sainte-Eusoye	
La Neuville-Saint-Pierre	Troussencourt	
Le-Quesnel-Aubry	Vendeuil-Caply	
Catillon-Fumechon	Le Plessier-sur-Bulles	
Essuiles	Nourard-le-Franc	
Le Mesnil-sur-Bulles	Wavignies	Communautés de communes rurales du Beauvaisis
Lafraye	Haudivillers	

Tableau 8 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation



Périmètre d'affichage

Echelle : 1 / 100 000

Légende :

- Eoliennes "Les Hauts Bouleaux"
- Postes de livraison
- Périmètre d'affichage de l'enquête publique
- Territoire limitrophe à ceux d'implantation
- Territoire d'accueil du parc éolien

Carte 6 : Rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation

4.3 NATURE DE L'ACTIVITE

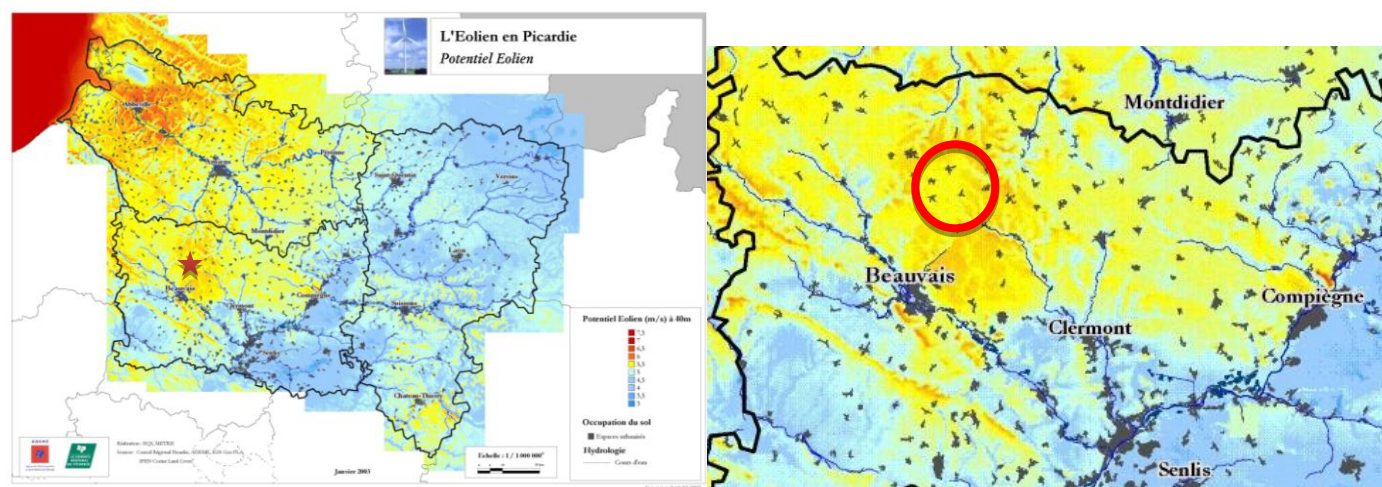
Au sens de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les aérogénérateurs (ou éoliennes) sont définis comme **un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du vent en électricité**, composé des principaux éléments suivants : un mât, une nacelle, le rotor auquel sont fixées les pales, ainsi que, le cas échéant, un transformateur.

Ainsi, l'objet du présent projet est l'exploitation du parc « Les Hauts Bouleaux » permettant de produire de l'électricité qui sera revendue au travers d'un contrat d'achat.

Le parc « Les Hauts Bouleaux » est composé de 8 aérogénérateurs et de deux postes de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu de 80 mètres (soit une hauteur de mât de 80 m au sens de la réglementation ICPE) et un diamètre de rotor de 100 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 130 mètres. La puissance nominale de chaque éolienne est de 2,5 MW soit une puissance totale pour le parc éolien envisagé de 20 MW.

4.4 NATURE ET CARACTERISTIQUES DU GISEMENT EOLIEN

D'après le schéma éolien de la région Picardie, le site projeté intègre une zone fortement ventée. Les vitesses de vent sont estimées, à 40 m d'altitude, entre 5,5 m/s et 6 m/s.



Carte 1 : Gisement éolien de la Picardie, à 40 m d'altitude – Légende : Etoile et cercle rouge / Localisation du site (Source Schéma Régional Eolien, 2003)

Une station anémométrique a été implantée sur le territoire de Noyers-Saint-Martin du 5 janvier 2004 au 6 septembre 2006. Ce mât nous permet de préciser les caractéristiques des vents localement.

Le tableau de la répartition des vents nous indique que deux directions de vent ressortent préférentiellement :

- une composante Sud-Ouest, et Ouest (N180 à N 240) pour un peu moins de 38% du temps. Cette direction est également celle qui donne les vitesses de vent les plus importantes ;
- une composante Nord / Nord-Nord-Est pour un peu plus de 21% du temps, essentiellement l'hiver.

Secteur spatial	0	30	60	90	120	150	180	210	240	270	300	330
Fréquence (%)	10,9	9,4	5,3	3,8	3,4	4,8	9,4	14,4	14,4	9,3	6,7	8,1
Vitesse moyenne (m/s)	5,9	6,0	5,1	5,0	5,0	5,8	7,0	7,7	6,9	6,4	6,0	5,7
Energie (%)	8,3	8,2	2,8	2,0	1,7	3,5	12,5	23,8	17,2	9,3	5,4	5,4

Tableau 9 : Répartition des vents à 50 m (source : NORDEX, 2012)

Ces données sont en cohérences avec celles de la station de Beauvais-Tillé.

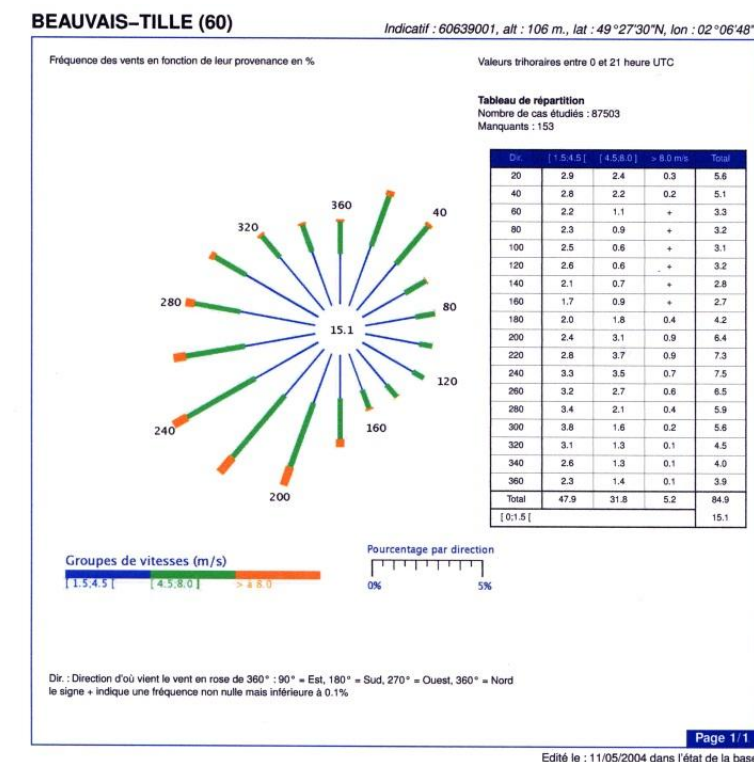


Figure 4 : Rose directionnelle des vents (source : Météo France)

4.5 VOLUME DE L'ACTIVITE

La production attendue d'après les projections réalisées à partir des données issues du mât de mesure et après prise en compte des différentes pertes (électrique, disponibilité, bridage acoustique...) est d'environ 2 577 h, soit une production annuelle de 51,54 GWh.

4.6 PROCEDES DE FABRICATION

L'éolienne capte les vents à travers ses pales sur une hauteur comprise entre 30 m et 130 m. Ce vent entraîne les pales. Ainsi, l'énergie cinétique acquise par la vitesse du vent est transformée en énergie mécanique transmise à un arbre tournant.

Ensuite, cette énergie mécanique est transformée en énergie électrique via un multiplicateur qui augmente le nombre de rotation de l'arbre puis de la génératrice qui crée le courant électrique. Ainsi, à la sortie, de l'électricité est produite à une tension d'environ 660 V.

L'électricité est ensuite convertie via un transformateur électrique dans chaque éolienne en une tension de 20 000 V. Toutes les éoliennes sont reliées entre elles par un réseau électrique 20 000V interne au parc jusqu'au poste de livraison depuis lequel l'électricité est évacuée vers le réseau de distribution.

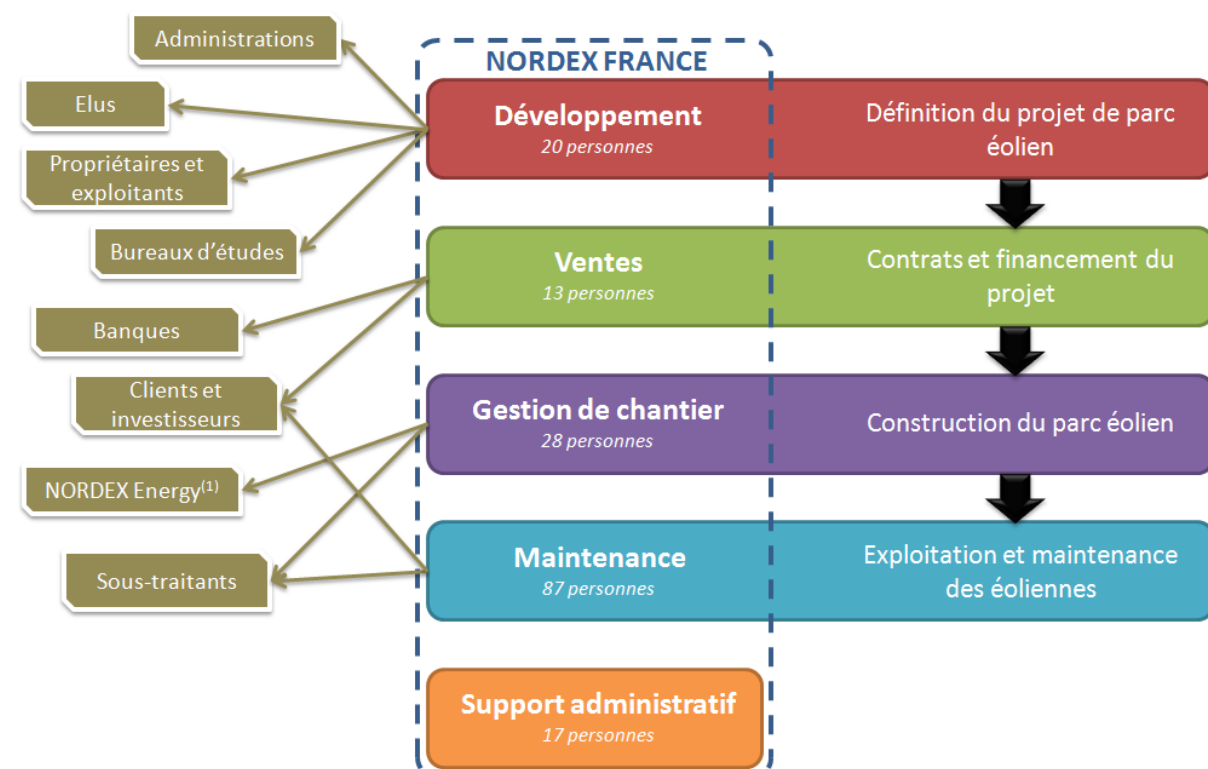
→ **Matières utilisées : Vent**

→ **Produit fabriqué : énergie électrique**

5 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

5.1 CAPACITES TECHNIQUES ET HUMAINES

La société NORDEX France assure des parcs éoliens « clé en main » en étant **présent sur les principales étapes de réalisation d'un projet éolien** : développement, ventes et financement, fourniture des éoliennes, maîtrise d'œuvre et maintenance.



⁽¹⁾ Fourniture des éoliennes

Figure 8 : NORDEX, une présence à toutes les étapes (source : NORDEX, 2012)

Pour le projet qui nous concerne, **NORDEX mettra à disposition, de manière générale, l'ensemble de ses compétences techniques, administratives, juridiques, de développement, de construction et de maintenance au service du bon déroulement des projets** jusqu'à leur construction.

4-1.1 Développement du projet éolien

Grâce à une équipe constituée de 25 personnes, NORDEX France **développe des projets de parcs éoliens de A à Z**, incluant :

- L'identification de sites adaptés,
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...)
- La coordination des études d'impact (paysage, milieux naturels, acoustique) en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus,
- Les études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique,
- Les autorisations administratives (Permis de Construire, convention de raccordement, contrat d'achat, autorisation d'exploiter, ...).

Société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » – Projet du parc « Les Hauts Bouleaux » (60)

Dossier de demande d'autorisation unique

Gestion du projet

(La Plaine St Denis – 93)

Le chef de projet assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans le projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

➔ Dans l'Oise, 5 projets (60 MW de puissance totale) ont déjà abouti et sont en fonctionnement, 3 projets (32,5 MW) ont déjà abouti et sont en phase de préparation de chantier.

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro, ArcGis, QGIS, WindMoney (logiciel interne à NORDEX pour le calcul de montage financier du projet), véhicules de fonction, appareils photo, GPS

Détermination du potentiel éolien

(La Plaine St Denis – 93)

La société NORDEX France dispose d'un service interne, composé de 3 spécialistes, qui **assure l'ensemble des expertises techniques nécessaires à une détermination fiable du gisement éolien d'un site** :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Validation du potentiel éolien du site, grâce à une campagne de mesure de vent sur 12 mois minimum à l'aide d'un mât de mesures de vent (de 50 à 80m de hauteur) installé sur site ;
- Soutien technique pour la détermination du type d'éoliennes le mieux adapté et de l'implantation la plus productive possible en fonction des contraintes locales ;
- Suivi de l'expertise externe nécessaire au financement d'un parc éolien.

➔ Notre expérience dans la région (9 mâts de mesure installés depuis 2004, dont 2 sont toujours actifs) nous permet d'avoir de nombreuses informations sur le gisement éolien du territoire.

Moyens techniques associés : Pack Office, WasP, WindSim (modèle CFD), Global Mapper, véhicule de service, GPS

Raccordement électrique

(La Plaine St Denis – 93)

La société NORDEX France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique qui est en mesure **d'étudier en amont les capacités de raccordement** et, si nécessaire, de renforcement du réseau électrique, ceci étant rendu possible grâce à notre expérience, mais également grâce à nos relations régulières avec les gestionnaires de réseau, ERDF et RTE.

Il prend par la suite en charge les **demandes administratives nécessaires à l'exploitation** d'un parc éolien (PTF, autorisation d'exploiter, contrat d'achat, convention de raccordement, ...).

Moyens techniques associés : Pack Office, WindPro

Soutien cartographique

(La Plaine St Denis – 93)

La cartographie est un aspect fondamental du développement de projets. C'est **l'outil indispensable d'abord pour l'identification de sites propices** au développement de l'éolien, puis **pour la communication autour du projet**, que ce soit aux élus, aux riverains ou aux administrations.

L'expérience de notre cartographe dans ce domaine nous permet en particulier la réalisation de cartes complètes, mais surtout claires permettant une meilleure compréhension des enjeux liés à tout projet éolien.

Moyens techniques associés : ArcGis, Adobe Illustrator, WindPro, QGIS

Aide juridique (La Plaine St Denis – 93)

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne, particulièrement d'actualité ces deux dernières années, nécessitent une **veille juridique permanente**.

Notre juriste nous permet ainsi d'être informés rapidement de ces évolutions et de leurs conséquences sur nos projets. Il nous conseille également à chaque étape de développement du projet dans le but d'obtenir un Permis de construire le plus inattaquable possible. C'est le contact privilégié des avocats avec lesquels nous travaillons et un soutien important en cas de recours administratif.

Le juriste travaille aussi aux contrats de type partenariat ou autres contrats de développement

Moyens techniques associés : Pack Office

5-1.2 Fourniture des éoliennes

En tant que concepteur et fabricant d'éoliennes, nos compétences fondamentales sont :

- La **conception** et le **dimensionnement technique** de l'ensemble de l'éolienne,
- L'assemblage des **nacelles**,
- La conception et la réalisation des **pales**,
- Le développement de technologies permettant **d'optimiser et faciliter la connexion au réseau électrique**,
- Le développement de **systèmes de contrôle à distance des éoliennes**.

5-1.3 Maîtrise d'œuvre du parc éolien

La société NORDEX France comporte un département de construction unique en France dans le secteur des constructeurs éoliens. 30 personnes dédiées aux projets éoliens du marché français composent une équipe pluridisciplinaire. Forte de l'expérience acquise ces 5 dernières années, NORDEX France rassemble au sein de ce département de **fortes compétences dans tous les domaines spécifiques aux projets éoliens** :

- planification et logistique
- montage et mise en service
- électricité HT-BT
- SCADA (système de contrôle à distance des éoliennes)
- infrastructures : fondations, électricité HT-BT, accès

Un chantier de parc éolien nécessite **l'implication d'une soixantaine de personnes de compétences et de secteurs d'activité divers qui se succéderont pendant toute la durée de la construction**. L'équipe dédiée NORDEX sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

Coordination du chantier (La Plaine St Denis - 93)

Il est en charge de la **planification**, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués.

Supervision des infrastructures (sur site)

Il s'assure du bon déroulement de la 1^{ère} phase du chantier, à savoir le **terrassement**, le **génie civil** et le **câblage électrique**.

Supervision du montage (sur site)

Il s'assure du bon déroulement de la 2^{ème} phase du chantier, à savoir **l'arrivée des différentes pièces par convois exceptionnels**, leur **déchargement** et pour finir leur **montage**.

Raccordement électrique et SCADA (La Plaine St Denis - 93)

Ils ont en particulier la responsabilité du fonctionnement du **poste de livraison** (point d'injection de l'électricité produite par le parc sur le réseau public) mais également des **connexions permettant le contrôle à distance** des éoliennes.

Logistique (La Plaine St Denis - 93)

La responsabilité de l'arrivée des différentes pièces de la machine dans le délai prévu lui revient. Il participe au **déchargement des pièces dans le port** et reste par la suite en **contact permanent avec le transporteur en charge des convois**.

Moyens techniques associés : Pack Office, MS Project, Auto CAD, outils internes de planification, véhicules de service, équipements de sécurité

5-1.4 Exploitation et maintenance du parc éolien

L'équipe est constituée de 87 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau opérationnel (responsable régional, chef d'équipe, technicien, ...) qu'au niveau du siège à Saint-Denis (account management, logistique, technical operation, ...) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Le département « Maintenance et Exploitation » participe à **l'optimisation des parcs éoliens tout au long du cycle de vie des éoliennes**. Les trois piliers pour atteindre cet objectif sont **l'entretien préventif**, les **réparations** et la **modernisation**.

Un autre aspect primordial est la gestion des opérations techniques des parcs éoliens clés en main. Le reporting détaillé, l'analyse des données du CMS (système d'analyse vibratoire) et des données des éoliennes permettent d'améliorer la maintenance préventive et le dépannage rapide des éoliennes. Ainsi, les temps d'arrêts des éoliennes peuvent être réduits à leur minimum grâce à des procédures adaptées et à la surveillance préventive.

Aujourd'hui en France, la société NORDEX dispose de **13 centres de service répartis sur le territoire au plus proche des parcs éoliens**. Ces centres sont aujourd'hui pleinement opérationnels et équipés de personnel qualifié mais aussi de véhicules d'intervention, d'outillage et d'une zone de stockage pour les pièces détachées.

Gestion à distance des éoliennes (Allemagne)

Le fonctionnement du parc éolien est entièrement automatisé et contrôlé à distance : l'ensemble des paramètres de marche des machines est constamment mesuré par capteurs (conditions météorologiques, vitesse de rotation de la machine, production électrique, niveau de pression du réseau hydraulique, etc.) et transmis par fibres optiques et liaison via un modem Numéris au centre de commande du parc éolien.

La société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S. et son prestataire NORDEX France ont un accès permanent aux informations générées par le Système de contrôle à distance. NORDEX France a, en outre, la possibilité de contrôler à distance l'exploitation des éoliennes à son entière discrétion.

Pour tout cas de dysfonctionnement ou d'erreur auquel il ne peut pas être remédié directement à l'aide du Système de contrôle à distance mais qui demande l'intervention d'une équipe d'entretien, il est prévu que NORDEX France informe la société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S. sans délai et prenne les mesures appropriées.

Maintenance des éoliennes (Crèvecœur-le-Grand – 60)

La société NORDEX France met en place des équipes de maintenance à proximité des parcs éoliens composées de techniciens locaux formés en interne, afin d'assurer l'entretien, la maintenance et la réparation des éoliennes et de leurs composants.

Pour le département de l'Oise, le centre de maintenance de Crèvecœur-le-Grand présente un avantage indéniable pour effectuer une maintenance de grande qualité. 4 techniciens qualifiés et expérimentés dont 1 chef d'équipe sont basés dans ce centre. Ils ont déjà la responsabilité du bon fonctionnement d'une trentaine de machines dans l'Oise.

Conformément aux conditions prévues dans le Contrat d'exploitation technique et de maintenance, la société NORDEX France contrôlera et entretiendra régulièrement les éoliennes comme demandé par et en accord avec les engagements de Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S., ou, selon le cas, en conformité avec les spécifications et instructions du constructeur des éoliennes ou bien, en l'absence de spécifications ou d'instructions, en conformité avec les règles de l'art de l'industrie éolienne. NORDEX France contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec tout autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Les prestations comprendront en particulier :

- la maintenance relative au système de contrôle à distance ;
- la vérification de tous les composants, y compris de la tour tubulaire ;
- la vérification des moments de torsion des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons ;
- la vérification des niveaux d'huile ;
- le prélèvement d'échantillons d'huile ainsi que l'analyse de l'huile ;
- les vidanges, nécessaires, incluant l'huile, au plus tard après trois ans d'exploitation ;
- les opérations de lubrification / de graissage nécessaires ;
- la vérification nécessaire et le réglage des freins ;
- la vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;
- l'évaluation des données du système de contrôle à distance ;
- les interventions d'entretien ou de réparation non programmées dues aux alarmes des éoliennes.

Exploitation technique (La Plaine St Denis – 93)

Dans le cadre des prestations d'exploitation technique qui lui seront confiées par la société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S., la société NORDEX France devra contrôler les éoliennes du parc éolien, grâce au Système de contrôle à distance, ainsi que l'infrastructure comprenant les chemins d'accès internes au parc éolien, le câblage interne du parc, le point de raccordement au réseau, les câbles téléphoniques internes au parc et tout droit foncier correspondant.

Société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » – Projet du parc « Les Hauts Bouleaux » (60)

Dossier de demande d'autorisation unique

Dans un délai raisonnable, après avoir été averti d'une défaillance ou erreur opérationnelle d'une éolienne ou bien de l'infrastructure, NORDEX France devra remédier à celle-ci. Elle pourra mandater un tiers approprié pour réaliser de tels travaux et supervisera la bonne réalisation de ces opérations.

Support administratif et logistique 1 équipe de 3 personnes (La Plaine St Denis – 93)

Moyens techniques associés : Pack Office, SCADA, véhicules de service, équipements de sécurité

De manière générale, NORDEX France est responsable de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc « Les Hauts Bouleaux », à savoir :

- accomplir toutes les obligations (à l'exception des obligations de paiement) de Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S. en conformité avec les contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur situés dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses obligations statutaires afin d'assurer la sécurité du parc éolien ;
- fournir l'assistance nécessaire et raisonnable pour procéder aux réclamations d'assurance ;
- relever le compteur de chaque éolienne régulièrement et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données.

En contrepartie, l'obtention de l'ensemble des autorisations publiques et privées nécessaires à l'exploitation des éoliennes et à la réalisation des prestations restera sous la responsabilité de la société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S.

5-1.5 Qualifications et formation du personnel

La société NORDEX France garantit que **les prestations qui lui sont confiées seront effectuées avec professionnalisme, en employant des composants et matériaux de bonne qualité et conformément aux pratiques habituelles** au sein du secteur de l'énergie éolienne **ainsi qu'aux exigences techniques du groupe NORDEX SE.**

En particulier, le Groupe NORDEX SE **a défini pour son personnel des exigences minimales** pour l'accès aux aérogénérateurs, **en termes d'aptitude médicale, de formation et d'EPI** (Equipements de protection individuels):

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité) ;
- Formation aux travaux en hauteur, incluant une formation à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur et à l'utilisation du dispositif de secours et d'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois) ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans) ;
- Affectation d'un kit d'EPI contre les chutes de hauteur adapté aux éoliennes NORDEX et vérifié depuis moins de 12 mois lors de son utilisation.

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés du Groupe NORDEX SE intervenant dans les aérogénérateurs.

Outre ces exigences minimales, d'autres formations en matière de santé et sécurité sont requises :

- Formation à la sécurité électrique (en France, il s'agit de l'habilitation électrique),
- Formation à la manipulation des extincteurs.

Le département HSE de NORDEX France est par ailleurs en charge du suivi de l'évolution réglementaire et de son application en relation avec l'exploitant.

De plus, de par son implication à France énergie éolienne, NORDEX France suit l'évolution de la réglementation au plus près.

5.2 REFERENCES REGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

Comme explicité plus haut, NORDEX fait partie des **leaders sur le marché éolien français**, que ce soit en tant que constructeur ou de développeur. Aujourd'hui, c'est presque **530 éoliennes de type NORDEX (1020 MW) qui tournent en France, dont plus de 30% proviennent de développement interne.**

Le développement de projets s'est historiquement concentré sur la moitié Nord de la France (de la Bretagne à l'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais à la Bourgogne), mais les services de gestion de chantier et de maintenance sont en mesure d'intervenir partout en France. La localisation des parcs éoliens se trouve sur la carte ci-contre.

Les projets développés en interne font appel à toutes les compétences de NORDEX (du développement à la maintenance, en passant par les ventes et la gestion de chantier). A contrario, seuls les ventes, la gestion de chantier et la maintenance interviennent pour les autres projets, et parfois de façon limitée (le service « gestion de chantier » peut par exemple être appelé uniquement pour le montage des éoliennes, les infrastructures du parc éolien étant gérées par le client).

5-2.1 Développement interne

Le développement de projet au sein du groupe NORDEX a démarré en France, mais fort du succès français, d'autres filiales internationales se sont également lancées, notamment la Pologne. En moyenne, il s'écoule environ **3 ans ½ (41 mois) entre le dépôt du Permis de Construire et la mise en service des éoliennes** ; ce délai étant considérablement allongé en cas de recours d'éventuelles associations d'opposants.

5-2.2 Développement externe

Il s'agit des parcs **éoliens équipés d'éoliennes NORDEX, qui ont été développés par d'autres sociétés** (presque **700 MW** à ce jour).

On distingue les projets « turnkey » et les projets « turbines only ». Pour les premiers, NORDEX France prend en charge le chantier de A à Z tandis que pour les seconds, ils n'interviennent que pour la livraison et le montage des éoliennes. Les projets « turnkey » représentent 80% des projets construits pour d'autres sociétés.

Dans l'Oise, le parc de Bonneuil-les-Eaux est un parc de développement externe équipé d'éoliennes NORDEX.

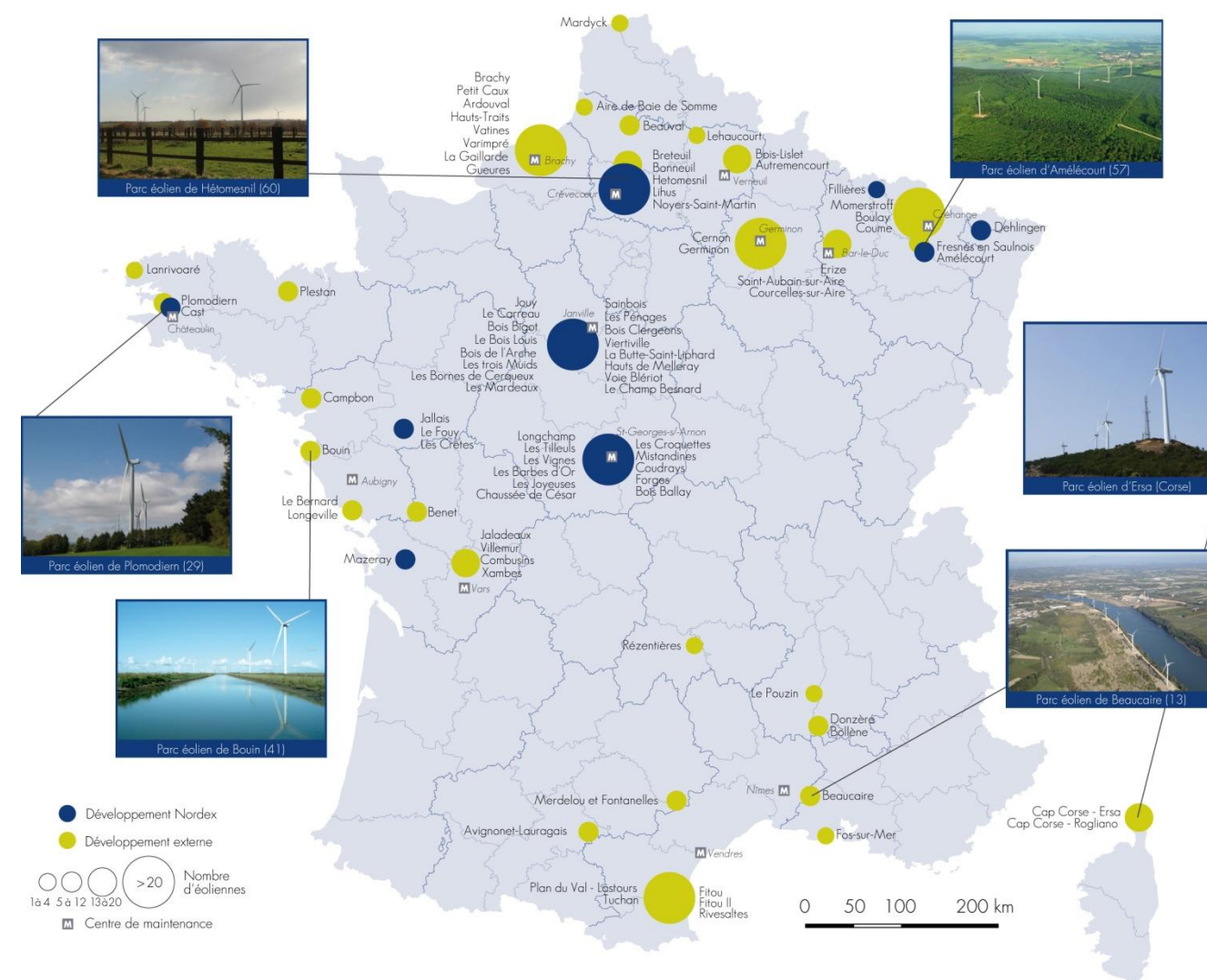


Figure 9 : Implantation des parcs éoliens NORDEX en France (Source : NORDEX France S.A.S.)

5.3 CAPACITES FINANCIERES

5-3.1 Financement du parc éolien

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

Dans le cas du parc éolien « Les Hauts Bouleaux », l'investissement initial est estimé à **24 millions d'euros environ**.

Il sera financé de la manière suivante :

- apport en capital des actionnaires de la société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S. à hauteur de 20% environ des besoins de financement du projet ;
- emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien (la banque acceptant de financer 80% des coûts de construction uniquement avec la garantie d'une rentabilité suffisante), mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention des autorisations administratives (Permis de Construire et Autorisation d'Exploiter).

5-3.2 Plan d'affaires prévisionnel

Le prix de vente de l'électricité d'origine éolienne est fixé par décret pour 15 ans d'exploitation. En 2014, le tarif d'achat s'élève à 8,429 c€ par kWh.

Une étude de vent a été réalisée sur plusieurs années, permettant ainsi d'estimer la production du parc éolien (51 GWh/an, dans le cas du parc éolien « Les Hauts Bouleaux »). Il s'agit de la production nette calculée avec une probabilité de 50% (P50) sur la base des études de vent réalisées sur site. Il s'agit là d'une hypothèse en cours de vérification par des experts indépendants agréés par les établissements bancaires.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires, correspondant à la vente de l'électricité produite par le parc éolien « Les Hauts Bouleaux », peut être estimé à 4299 k€ pour la 1^{ère} année pleine d'exploitation.

Un **plan d'affaires prévisionnel est fourni à la page suivante**. Il prouve la **capacité de la société d'exploitation** à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement, notamment le respect des intérêts visés à l'article L511-1 du code de l'environnement.

En termes de fonctionnement, le **Taux de Rentabilité Interne** du projet est estimé aujourd'hui à **environ 9 % sur 20 ans**.

5-3.3 Garanties financières

Conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la société Parc Eolien NORDEX LVI S.A.S. constituera une **garantie financière égale à 300 000 €** concernant le parc considéré par la présente demande. Cette garantie sera actualisée annuellement selon les taux définis à l'annexe II de l'arrêté.

Cette garantie sera **constituée avant la mise en service du parc** comme le précise l'article R553-1 du code de l'environnement, créé par le Décret n°2011-985 du 23 août 2011. Elle résultera d'un engagement écrit d'un organisme bancaire ou d'assurance, et/ou d'une consignation volontaire déposée sur un compte ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations. La preuve de la constitution de cette garantie sera alors transmise au Préfet de l'Aisne, conformément à la réglementation en vigueur.

5-3.4 NORDEX SE

La société PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S. pourra également s'appuyer sur sa maison mère, côté sur la bourse de Francfort (D) depuis 2001. Son capital est divisé en 71 913 000 actions (1€ de valeur unitaire).

5-3.5 Assurances

La société PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S. souscritra, entre autres, un **contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers** résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 euros, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès d'EDF.

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible PSO	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	8	20,00	2 577	1 500 000	30 000 000

Tarif éolien 2014 (€/MWh)	84,30
Coefficient L	1,50%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	2 172 411	4 409 994	4 476 144	4 543 286	4 611 436	4 680 607	4 750 816	4 822 079	4 894 410	4 967 826	5 042 343	5 117 978	5 194 748	5 272 669	5 351 759	4 797 000	4 245 203	4 330 107	4 416 709	4 505 043	2 297 572
Charges d'exploitation dt frais de maintenance dt autres charges d'exploitation	-395 000	-808 170	-826 758	-845 773	-865 226	-885 126	-905 484	-926 310	-947 616	-969 411	-991 707	-1 014 516	-1 037 850	-1 061 721	-1 086 140	-1 111 122	-1 136 677	-1 162 821	-1 189 566	-1 216 926	-622 458
Montant des impôts et taxes hors IS	-199 289	-224 645	-225 638	-226 661	-227 714	-228 797	-229 913	-231 062	-232 244	-233 461	-234 714	-236 004	-237 332	-238 700	-240 108	-230 656	-222 231	-223 464	-224 745	-226 077	-200 284
Excédent brut d'exploitation	1 578 122	3 377 179	3 423 748	3 470 852	3 518 496	3 566 683	3 615 419	3 664 707	3 714 550	3 764 954	3 815 922	3 867 458	3 919 565	3 972 249	4 025 511	3 455 222	2 886 294	2 943 822	3 002 398	3 062 040	1 474 830
Dotations aux amortissements	-1 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-1 000 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-13 333	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-26 667	-13 333	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	554 789	1 350 513	1 397 081	1 444 185	1 491 829	1 540 017	1 588 752	1 638 040	1 687 884	1 738 287	1 789 255	1 840 791	1 892 899	1 945 582	1 998 845	2 441 889	2 886 294	2 943 822	3 002 398	3 062 040	1 474 830
Résultat financier	-600 000	-1 158 659	-1 101 216	-1 040 865	-977 460	-910 844	-840 856	-767 324	-690 070	-608 905	-523 632	-434 041	-339 914	-241 023	-137 125	-27 967	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-35211	140 162	198 230	270 224	344 628	421 546	501 091	583 380	668 535	756 686	847 968	942 523	1 040 499	1 142 055	1 247 352	1 617 328	1 938 817	1 972 361	2 011 606	2 051 567	988 136
Capacité d'autofinancement	978 122	2 166 829	2 224 896	2 296 891	2 371 294	2 448 213	2 527 758	2 610 046	2 695 202	2 783 353	2 874 635	2 969 189	3 067 166	3 168 721	3 274 019	2 630 661	1 933 817	1 972 361	2 011 606	2 051 567	988 136
Flux de remboursement de dette	-546 663	-1 134 668	-1 192 111	-1 252 461	-1 315 867	-1 382 483	-1 452 471	-1 526 003	-1 603 256	-1 684 421	-1 769 695	-1 859 286	-1 953 412	-2 052 304	-2 156 202	-1 118 696	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	431 459	1 032 161	1 032 786	1 044 430	1 055 427	1 065 730	1 075 286	1 084 044	1 091 945	1 098 931	1 104 939	1 109 903	1 113 754	1 116 417	1 117 817	1 511 965	1 933 817	1 972 361	2 011 606	2 051 567	988 136

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Tableau 12 : Plan d'affaire prévisionnel du projet de parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2014)

Échéancier dette bancaire

Semestre 1	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30
solde initial S1	23 453 337	22 318 668	21 126 558	19 874 096	18 558 229	17 175 746	15 723 275	14 197 272	12 594 016	10 909 595	9 139 900	7 280 614	5 327 201	3 274 898	1 118 696
Remboursements S1	-560 330	-588 697	-618 499	-649 811	-682 708	-717 270	-753 582	-791 732	-831 813	-873 924	-918 166	-964 648	-1 013 483	-1 064 791	-1 118 696
solde final S1	22 893 007	21 729 972	20 508 058	19 224 285	17 875 521	16 458 476	14 969 693	13 405 541	11 762 203	10 035 671	8 221 734	6 315 966	4 313 718	2 210 107	0
intérêts S1	-586 333	-557 967	-528 164	-496 852	-463 956	-429 394	-393 082	-354 932	-314 850	-272 740	-228 497	-182 015	-133 180	-81 872	-27 967
Semestre 2	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29
solde initial S2	24 000 000	22 893 007	21 729 972	20 508 058	19 224 285	17 875 521	16 458 476	14 969 693	13 405 541	11 762 203	10 035 671	8 221 734	6 315 966	4 313 718	2 210 107
Remboursements S2	-546 663	-574 338	-603 414	-633 962	-666 056	-699 775	-735 201	-772 421	-811 525	-852 608	-895 772	-941 120	-988 764	-1 038 820	-1 091 411
solde final S2	23 453 337	22 318 668	21 126 558	19 874 096	18 558 229	17 175 746	15 723 275	14 197 272	12 594 016	10 909 595	9 139 900	7 280 614	5 327 201	3 274 898	1 118 696
intérêts S2	-600 000	-572 325	-543 249	-512 701	-480 607	-446 888	-411 462	-374 242	-335 139	-294 055	-250 892	-205 543	-157 899	-107 843	-55 253

Tableau 13 : Échéancier de la dette bancaire du projet de parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2012)

6 REMISE EN ETAT

Les éoliennes sont des installations dont la durée de vie est estimée à une vingtaine d'années. En fin d'exploitation, les éoliennes sont démantelées conformément à la réglementation.

Le démantèlement d'une éolienne est une opération techniquement simple qui consiste à :

- démonter les machines, les enlever,
- enlever le poste de livraison et tout bâtiment affecté à l'exploitation,
- restituer un terrain propre.

Sauf intempéries, la durée de chantier du démontage est de 3 jours par éolienne, pour la machine proprement dite. L'élimination des fondations est plus longue, la destruction des massifs lorsqu'elle est nécessaire pouvant nécessiter des conditions de sécurité importantes (dynamitage du béton armé).

6.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent issu de la loi environnementale portant engagement national (dit Grenelle II) fixe les modalités de cette remise en état.

6.2 DEMONTAGE DES EOLIENNES

Rappelons que les éoliennes sont constituées de la machine, mais également des fondations qui permettent de soutenir l'aérogénérateur.

6-2.1 Démontage de la machine

Avant d'être démontées, les éoliennes en fin d'activité du parc sont débranchées et vidées de tous leurs équipements internes (transformateur, tableau HT avec organes de coupure, armoire BT de puissance, coffret fibre optique). Les différents éléments constituant l'éolienne sont réutilisés, recyclés ou mis en décharge en fonction des filières existantes pour chaque type de matériaux.

6-2.2 Démontage des fondations

Dans le cas présent, les sols étant à l'origine occupés par des cultures, la restitution des terrains doit se faire en ce sens.

L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation:

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,
- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,
- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

Dans notre cas, les fondations seront enlevées sur une hauteur de 1 m.

Société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » – Projet du parc « Les Hauts Bouleaux » (60)

Dossier de demande d'autorisation unique

6.3 DEMONTAGE DES INFRASTRUCTURES CONNEXES

Dans le cas présent, les sols étant à l'origine occupés par des cultures, la restitution des terrains doit se faire en ce sens.

Sont donc supprimés tous les accès et les aires de grutage ayant été utilisés au pied de chaque éolienne. Ces zones sont décapées sur 40 cm de tout revêtement, les matériaux d'apport constituant la structure des chemins et des plateformes. Ces matériaux sont retirés et évacués en décharge ou recyclés.

Leur remplacement s'effectue par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation. La terre végétale est remise en place et les zones de circulation labourées.

Toutefois, si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite le maintien de l'aire de grutage (comme aire à betteraves par exemple) ou du chemin d'accès, ces derniers seront conservés en l'état.

6.4 DEMONTAGE DES POSTES DE LIVRAISON

L'ensemble des postes de livraison (enveloppe et équipement électrique) est chargé sur camion avec une grue et réutilisé/recyclé après débranchement et évacuation des câbles de connexions HT, téléphoniques et de terre. La fouille de fondation des postes est remblayée et de la terre végétale sera mise en place.

6.5 DEMONTAGE DES CABLES

Tout le système de raccordement au réseau sera démonté (démontage des câbles).

⇒ L'ensemble des avis de remises en état des maires et des propriétaires sont mis en annexe4

7 CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

7.1 METHODE DE CALCUL

Le montant des garanties financières est calculé forfaitairement selon la formule mentionnée en annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 :

$$M = N \times Cu$$

Où :

M est le montant des garanties financières ;

N est le nombre d'unités de production d'énergie ; c'est-à-dire d'aérogénérateurs ;

Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût est fixé à 50 000 €.

L'exploitant réactualisera chaque année le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté du 26 août 2011, à savoir :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

M_n est le montant exigible à l'année n ;

M est le montant obtenu par application de la formule mentionnée à l'annexe I ;

Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;

Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 ;

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60 %.

7.2 ESTIMATION DES GARANTIES

Le projet du parc éolien « Les Hauts Bouleaux » est composé de huit éoliennes. Le montant des garanties financières associé à ce projet est donc de :

$$M = 8 \times 50\,000 \text{ €}$$

$$\text{soit } 400\,000 \text{ €}$$

Pour mémoire, l'indice TP01 était de **98,2** en janvier 2011

Sa dernière valeur officielle est celle de Novembre 2014 : 105,6 (JO du 15/02/2015)

L'actualisation des garanties financières est de 7,54 %, à taux de TVA constant soit :

$$8 \times 53\,770 = 430\,160 \text{ €}$$

7.3 DECLARATION D'INTENTION DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIERES

Conformément à la réglementation, la Maître d'Ouvrage réalisera la constitution des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien « Les Hauts Bouleaux ».

L'article R516-2 du code de l'environnement précise que les garanties financières peuvent provenir d'un engagement d'un établissement de crédit, d'une assurance, d'une société de caution mutuelle, d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ou d'un fonds de garantie privé.

8 DESTINATION DES CONSTRUCTIONS ET SURFACES DE PLANCHER

8-1 COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte
 Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non
 Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet
 Nom de l'architecte : MO ARCHITECTES Prénom : _____
 Numéro : 24 Voie : RUE DE STALINGRAD
 Lieu-dit : _____ Localité : LE PRE SAINT GERVAIS
 Code postal : 93310 BP : _____ Cedex : _____
 N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : IDF S12893
 Conseil Régional de : ILE DE FRANCE
 Téléphone : 01 48 96 99 56 ou Télécopie : _____ ou
 Adresse électronique : atelier.moarchitectes@gmail.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :  Cachet de l'architecte : 
MO ARCHITECTES
 eurl d'architecture au capital de 8.000€ / n°IDF S12 893
 siret 511 091 258 000 18 / tva intra FR 245 110 912 58
 24, rue Stalingrad / 93310 Le Pré Saint-Gervais
 T 01 48 96 99 56 / F 01 48 96 99 57 / mo.architectes@free.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé
 Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
 le parc sera constitué d'un ensemble de 8 éoliennes de type N100 (d'une hauteur de mât de 80m et de 50m de pales, soit 130m de hauteur en bout de pale) sur les communes de Noyers-Saint-Martin et Thieux, équipé de deux postes de livraison (postes préfabriqués normalisés) permettant de raccorder le parc éolien au réseau électrique EDF.

- 2 Eoliennes sur la commune de Noyers-Saint-Martin
 - 6 Eoliennes sur la commune de Thieux
 - 2 postes de livraison sur la commune de Noyers-Saint-Martin

CE PRESENT CERFA CONCERNE LES 2 EOLIENNES QUI S'ELEVERONT SUR LA COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

6.3 - Informations complémentaires
 Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : 0 dont collectifs : 0
 Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
 Logement Locatif Social 0 Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) 0 Prêt à taux zéro 0
 Autres financements : _____
 Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
 S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
 Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
 Autres annexes à l'habitation : _____
 Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez : _____
 Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
 Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce 0 2 pièces 0 3 pièces 0 4 pièces 0 5 pièces 0 6 pièces et plus 0
 Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : 0
 Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

6.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée
 Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

6.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces
 surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	0	0	0	0	0

6.6 - Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

8-2 COMMUNE DE THIEUX

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte
 Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non
 Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet
 Nom de l'architecte : MO ARCHITECTES Prénom : _____
 Numéro : 24 Voie : RUE DE STALINGRAD
 Lieu-dit : _____ Localité : LE PRE SAINT GERVAIS
 Code postal : 93310 BP : _____ Cedex : _____
 N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : IDF S12893
 Conseil Régional de : ILE DE FRANCE
 Téléphone : 01 48 96 99 56 ou Télécopie : _____ ou
 Adresse électronique : _____ atelier.moarchitectes@gmail.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :  Cachet de l'architecte : 
MO ARCHITECTES
 eurl d'architecture au capital de 8.000€ / n°IDF S12 893
 siret 511 091 258 000 18 / tva intra FR 245 110 912 58
 24, rue Stalingrad / 93310 Le Pré Saint-Gervais
 T 01 48 96 99 56 / F 01 48 96 99 57 / mo.architectes@free.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé
 Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :
 le parc sera constitué d'un ensemble de 8 éoliennes de type N100 (d'une hauteur de mât de 80m et de 50m de pales, soit 130m de hauteur en bout de pale) sur les communes de Noyers-Saint-Martin et Thieux, équipé de deux postes de livraison (postes préfabriqués normalisés) permettant de raccorder le parc éolien au réseau électrique EDF.

- 2 Eoliennes sur la commune de Noyers-Saint-Martin
- 6 Eoliennes sur la commune de Thieux
- 2 postes de livraison sur la commune de Noyers-Saint-Martin

CE PRESENT CERFA CONCERNE LES 6 EOLIENNES QUI S'ELEVERONT SUR LA COMMUNE DE THIEUX

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

5.3 - Informations complémentaires
 Nombre total de logements créés : 0 dont individuels : _____ dont collectifs : _____
 Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
 Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____
 Autres financements : _____
 Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
 S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
 Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
 Autres annexes à l'habitation : _____
 Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez : _____
 Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
 Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____
 Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : _____
 Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée
 Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces
 surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁶ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	0	0	0	0	0

5.6 - Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

8-3 POSTES DE LIVRAISON COMMUNE DE NOYERS SAINT MARTIN

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : MO ARCHITECTES Prénom : _____

Numéro : 24 Voie : RUE DE STALINGRAD

Lieu-dit : _____ Localité : LE PRE SAINT GERVAIS

Code postal : 9 3 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

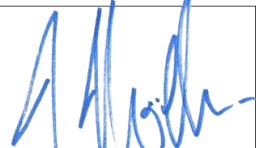

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : IDF S12893

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0 1 4 8 9 6 9 5 6 ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : atelier.moarchitectes@gmail.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :  Cachet de l'architecte : 

MO ARCHITECTES
eurl d'architecture au capital de 8.000€ / n°IDF S12 893
siret 511 091 258 000 18 / tva intra FR 245 110 912 58
24, rue Stalingrad / 93310 Le Pré Saint-Gervais
T 01 48 96 99 56 / F 01 48 96 99 57 / mo.architectes@free.fr

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :
 Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

le parc sera constitué d'un ensemble de 8 éoliennes de type N100 (d'une hauteur de mât de 80m et de 50m de pales, soit 130m de hauteur en bout de pale) sur les communes de Noyers-Saint-Martin et Thieux, équipé de deux postes de livraison (postes préfabriqués normalisés) permettant de raccorder le parc éolien au réseau électrique EDF.

- 2 Eoliennes sur la commune de Noyers-Saint-Martin
- 6 Eoliennes sur la commune de Thieux
- 2 postes de livraison sur la commune de Noyers-Saint-Martin

CE PRESENT CERFA CONCERNE LES 2POSTES DE LIVRAISON QUI S'ELEVERONT SUR LA COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

5.3 - Informations complémentaires

Nombre total de logements créés : 0 _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

 Autres financements : _____

Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées Autres, précisez : _____

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : _____

Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁶ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		49.30				49.30
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	49.30	0	0	0	49.30

5.6 - Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

9 DECLARATION DES ELEMENTS NECESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

9-1 EOLIENNES DE NOYERS-SAINT-MARTIN

14/14

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :m²
Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinée à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	NEANT	NEANT	NEANT
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS		NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		NEANT	NEANT
Nombre total de logements créés		NEANT		

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.
Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
Oui Non Si oui, lequel ?
Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinée à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)	NEANT	NEANT	NEANT
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes		NEANT	NEANT
Locaux industriels et leurs annexes		NEANT	NEANT
Locaux artisanaux et leurs annexes		NEANT	NEANT
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)		NEANT	NEANT
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		NEANT	NEANT
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		NEANT	NEANT
		Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		NEANT	

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0
Superficie du bassin de la piscine : 0 m².
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 2
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :
Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.
Surface concernée au titre des locaux : m² de surface taxable créée
Surface concernée au titre de la piscine : m² de bassin créé
Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) : créé(s)
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs concernés : créé(s)
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs concernés : créé(s)
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m concernées : créé(s)

1.5 - Cas particuliers
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non
La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Autres renseignements

2.1 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
La superficie de votre unité foncière : m².
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m².
La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m².
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m².
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :


2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)
Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre : €. Pour bénéficier du cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1^{er} avril 1976 ont été démolies : Oui Non
si oui, indiquez ici la surface démolie (20) : m²

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (21) :	
<input type="checkbox"/> F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements
(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 02 mars 2015

Nom et Signature du déclarant
CARARO Poene 

9-2 EOLIENNES DE THIEUX

14/14

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :m²
 Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		NEANT	NEANT
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS		NEANT	NEANT
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés		NEANT	NEANT
Nombre total de logements créés		NEANT		

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.
 Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?
 Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)	NEANT	NEANT	NEANT
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes		NEANT	NEANT
Locaux artisanaux et leurs annexes		NEANT	NEANT
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)		NEANT	NEANT
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		NEANT	NEANT
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		NEANT	NEANT
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		Surfaces créées NEANT	

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement
 Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0
 Superficie du bassin de la piscine : m²
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 2
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :
 Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.
 Surface concernée au titre des locaux : m² de surface taxable créée
 Surface concernée au titre de la piscine : m² de bassin créé
 Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) : créé(s)
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs concernés : créé(s)
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs concernés : créé(s)
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m concernées : créée(s)

1.5 - Cas particuliers
 Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non
 La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Autres renseignements

2.1 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)
 Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière : m²
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²
 La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :


2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)
 Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre : €
 Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1^{er} avril 1976 ont été démolies : Oui Non
 si oui, indiquez ici la surface démolie (20) : m²

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (21) :	
<input type="checkbox"/> F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements
 (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date **02 mars 2015**

Nom et Signature du déclarant
CARARO pour 

9-3 POSTES DE LIVRAISON DE NOYERS-SAINT-MARTIN

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être **obligatoirement renseignées**, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale crée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :49.2 m²

Surface taxable des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)**1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation**

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)	NEANT	NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		NEANT	NEANT	NEANT
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS		NEANT	NEANT
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		NEANT	NEANT
Nombre total de logements créés		NEANT		

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?0 m². Quel est le nombre de logements existants ?

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)	NEANT		
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes		2*24,65=49,2m ²	NEANT
Locaux industriels et leurs annexes Construction de 2 postes de livraison			NEANT
Locaux artisanaux et leurs annexes			NEANT
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			NEANT
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			NEANT
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			NEANT
Parc de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			NEANT

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0

Superficie du bassin de la piscine :0 m².

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 0

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent pas le sous-sol si leur profondeur est inférieure à 0,50 m.

Surface concernée au titre des locaux :m² de surface taxable créée

Surface concernée au titre de la piscine :m² de bassin créé

Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) :créé(s)

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs concernés :créé(s)

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs concernés :créé(s)

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m concernées :créée(s)

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels,

technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire

des monuments historiques ? Oui Non

2 - Autres renseignements**2.1 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.

Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière :0 m².

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :0 m²

La valeur du m² de terrain nu et libre :0 €/m²

Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :0 m²

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)

Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici le valeur du m² de terrain nu et libre :

Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1^{er} avril 1976 ont été démolies : Oui Non

si oui, indiquez ici la surface démolie (20) :m²

14/14

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (21) :	
<input type="checkbox"/> F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 02 mars 2015

Nom et Signature du déclarant

CARARO Pierre Cararo

10 BIBLIOGRAPHIE / TABLE DES ILLUSTRATIONS

10.1 BIBLIOGRAPHIE

- Lettre de demande Eoliennes de Noyers et Bucamps, (Ater environnement, 2012)
- Schéma Eolien Régional De la Picardie (2003) ;
- DDT de l'Oise (2007) – Dossier Départemental des Risques Majeurs ;

Sites internet consultés :

- www.argiles.fr;
- www.asn.fr ;
- www.cartes-topographiques.fr ;
- www.inondationsnappes.fr ;
- www.picardie.ecologie.fr
- www.planseisme.fr
- www.prim.net ;
- www.NORDEX-online.fr ;
- www.statistiques-locales.insee.fr ;
- www.valsdesaintonge.org.

10.2 LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure du groupe NORDEX SE (source : NORDEX, 2012).....	8
Figure 2 : Capacité de production des usines européennes (source : NORDEX, 2012)	9
Figure 3 : Organigramme de la société NORDEX France S.A.S.....	9
Figure 4 : Rose directionnelle des vents (source : Météo France)	17
Figure 5 : coupes-types de tranchées.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Schéma électrique unifilaire du réseau inter-éolien (éoliennes 3, 4, 5,6 et PDL 1)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7 : Schéma électrique unifilaire du réseau inter-éolien (éoliennes1, 2, 7, 8 et PDL 1)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : NORDEX, une présence à toutes les étapes (source : NORDEX, 2012).....	19
Figure 9 : Implantation des parcs éoliens NORDEX en France (Source : NORDEX France S.A.S.)	23

10.3 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Référence administrative de la société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » (source : NORDEX, 2014).....	7
Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager la société (source : NORDEX, 2014)	7
Tableau 3 : Historique du développement de la société NORDEX.....	8
Tableau 4 : Capacité éolienne installée par NORDEX France et part de marché depuis 2004 - développement interne et externe (source : NORDEX, 2014)	8
Tableau 5 : Bilan du groupe NORDEX 2008- 2012	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Identification des parcelles cadastrales (source : cadastre, 2014)	11
Tableau 8 : Territoires compris dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation	15
Tableau 7 : Nomenclature ICPE pour l'éolien (source : Décret n°2011-984 du 23 août 2011).	15
Tableau 9 : Répartition des vents à 50 m (source : NORDEX, 2012).....	17
Tableau 10 : profondeur du réseau.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 11 : longueur du réseau	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12 : Plan d'affaire prévisionnel du projet de parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2014).....	25

Société « Parc éolien NORDEX LVI SAS » – Projet du parc « Les Hauts Bouleaux » (60)

Dossier de demande d'autorisation unique

Tableau 13 : Echancier de la dette bancaire du projet de parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2012).....	25
---	----

10.4 LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des sites de production NORDEX dans le monde (source : NORDEX, 2012).....	9
Carte 2 : Implantation des centres de maintenance et nombre d'éoliennes en gestion par centre (Source : NORDEX France S.A.S.).....	10
Carte 3 : Localisation générale du site éolien projeté.....	12
Carte 4 : Plan de situation du parc « Les Hauts Bouleaux » (source : NORDEX, 2014).....	13
Carte 5 : Distance du parc éolien de Noyers et Bucamps aux premières habitations (source : NORDEX, 2014).....	14
Carte 6 : Rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation.....	16
Carte 7 : Gisement éolien de la Picardie, à 40 m d'altitude – Légende : Etoile et cercle rouge / Localisation du site (Source Schéma Régional Eolien, 2003).....	17

11 ANNEXES

11.1 ANNEXE 1 - ATTESTATIONS DE MAITRISE FONCIERE

PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S.
23 RUE D'ANJOU
75008 PARIS
801 988 312 RCS Paris



Paris, le 16 juillet 2014

Objet : Attestation sur l'honneur

Je soussigné Pierre CARARO, en ma qualité de directeur général de la société PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S., atteste sur l'honneur que la société NORDEX France S.A.S., mandatée par la société PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S., détient les autorisations des propriétaires et le cas échéant exploitants des terrains sur lesquels sont implantées les éoliennes, postes de livraison et leurs annexes, ainsi que l'autorisation des associations foncières rurales de Noyers-Saint-Martin et du maire de la commune de Thieux dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal pour l'utilisation des chemins ruraux et voies communales pour l'accès, le surplomb éventuel et le passage des câbles. Ces autorisations sont délivrées dans le cadre du projet de parc éolien objet de la présente Demande d'Autorisation Unique. Ces accords prévoient que le propriétaire et le cas échéant l'exploitant autorisent expressément « à effectuer toutes les démarches à cet effet, et en particulier à déposer toute demande d'autorisation à cet effet ».

La société NORDEX France S.A.S. s'engage à effectuer les transferts de ces autorisations au bénéfice de la société PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S. dès l'obtention du Permis de Construire et de l'Autorisation d'Exploiter purgés de tout recours.

Fait pour valoir ce que de droit, à Paris, le 16 juillet 2014

Pierre CARARO
PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S.

11.2 ANNEXE 2 - ELEMENTS FINANCIERS

Bilans financiers de la société NORDEX France en 2011

DGFIP N° 2050 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 1 RUE DE LA PROCESSION 93217 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 43900800400012		Neant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N, clos le : 131122011	
		N-1 131122010	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terreins	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
CREANCES	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP
	Classe de réserve de proutité : *		CR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP N° 2051 2011

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 1 RUE DE LA PROCESSION 93217 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 43900800400012		Neant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :45.000.....)	DA	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	5 858 000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EI)	DG	
	Report à nouveau	DH	(7 097 212)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 317 414)
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	(4 511 626)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 056 206
	Provisions pour charges	DQ	244 706
	TOTAL (III)	DR	5 300 912
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DI	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DL	21 929
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 992
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	16 456 544
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 537 836
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 391 041
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EÀ	11 305 108
	Compte réglé	EB	2 708 128
TOTAL (IV)	EC	57 420 585	
Ecarts de conversion passif *	ED	102 337 575	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	58 209 871	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	
	EG	2 708 128	
	EH	21 929	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DG FIP N° 2052 2011

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		Exercice N			Exercice (N-1)		
NORDEX FRANCE SAS		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA 357 357	FB	FC 357 357	4 701		
	Production vendue { biers * services *	FD 88 428 092	FE	FF 88 428 092	127 809 698		
		FC 24 443 308	FH	FI 24 443 308	23 093 847		
		FJ 113 228 757	FK	FL 113 228 757	150 908 246		
	Chiffres d'affaires nets *				150 908 246		
	Production stockée *				FM (674 053) (10 998 209)		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO 27 486		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 7 341 598 4 141 030		
	Autres produits (1) (11)				FQ 10 6 567		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	119 923 798	144 057 633	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS 72 065 559	89 654 772	
	Variation de stock (marchandises) *				FI 586 008	152 309	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FL		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *				FW 27 070 115	29 125 584	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 827 009	676 922	
	Salaires et traitements *				FY 6 246 058	5 742 931	
	Charges sociales (10)				FZ 2 899 769	2 675 560	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions				GA 570 080	628 859
						GB 459 520	1 818 569
Sur actif circulant: dotations aux provisions *					GC		
Pour risques et charges: dotations aux provisions				GD 6 300 300	3 406 829		
Autres charges (12)				GE 5 152 441	6 896 518		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	122 176 858	140 778 851	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(2 253 060)	3 278 782	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 26 616	7 774	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	64	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	26 616	7 838	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				QQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				QR 102 838	208 381	
	Différences négatives de change				QS 19	46	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				QT		
Total des charges financières (VI)				QU	102 856	208 427	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				QV	(76 240)	(200 590)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				QW	(2 329 300)	3 078 193	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DG FIP N° 2053 2011

Designation de l'entreprise		Exercice N		Exercice N - 1	
NORDEX FRANCE SAS				Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	26 342		430 798
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	910 407		3 252 007
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	936 749		3 682 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	621 988		2 212 681
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	288 041		405 132
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 014 834		953 473
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 924 863		3 571 286
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(988 114)		111 519
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		IJ			(IX)
Impôts sur les bénéfices *		IK			(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	120 887 164		147 748 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	124 204 578		144 558 564
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	(3 317 414)		3 189 712
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { Crédit bail mobilier * Crédit bail immobilier	HP	248 746		158 526
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	II	19 337		7 018
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	102 838		208 381
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	AI	16 661		10 962
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	903 896		1 472 086
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Décal des produits ou charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ou le joindre en annexe) :			Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Bilans financiers de la société NORDEX France en 2012

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2013

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général de l'impôt)

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 1 RUE DE LA PROCESSION 93217 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 43900800400012		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le, 31122012	N-1 31122011		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	124 001	114 220	9 780	21 328
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions	193 000			193 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 086 709	1 493 260	593 449	650 556
	Autres immobilisations corporelles	1 954 497	1 371 985	582 512	528 418
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	45 128		45 128	143 749	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	204 525		204 525	204 525
	Créances rattachées à des participations	406 833		406 833	497 320
	Autres titres immobilisés				
Prêts					
Autres immobilisations financières*	154 114		154 114	142 214	
TOTAL (II)		5 168 806	2 979 465	2 189 340	2 188 108
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	29 615		29 615	33 982
	En cours de production de biens	13 018 321	4 710 026	8 308 295	10 459 035
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 015 769		3 015 769	2 409 264
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 177 045		14 177 045	229 761
	Clients et comptes rattachés (3)*	45 534 040	1 036 896	44 497 144	36 363 801
	Autres créances (3)	28 817 449		28 817 449	6 132 593
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :				
Disponibilités	1 737 638		1 737 638	389 209	
Charges constatées d'avance (3)*	10 312		10 312	4 118	
TOTAL (III)		106 340 188	5 746 922	100 593 267	56 021 763
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		111 508 994	8 726 387	102 782 607	58 209 871
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an	312 330
Clause de réserve de propriété : *					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000.....)	DA	45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5 858 000	5 858 000
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(10 414 626)	(7 097 212)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 986 386	(3 317 414)
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	1 474 760	(4 511 626)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 804 967	5 056 206
	Provisions pour charges	DQ	40 626	244 706
	TOTAL (III)		DR	4 845 593
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 999	21 929
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	32 675 720	16 456 544
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 303 548	32 813 119
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 928 497	5 391 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	14 954	29 824	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 533 537	2 708 128
TOTAL (IV)		EC	96 462 254	57 420 585
Écarts de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	102 782 607	58 209 871
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre	IC		
		ID		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 533 537	2 708 128
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 999	21 929	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2013

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2013

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général de l'emploi)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS					Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	357 357	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	90 001 135
		services *	FG	FH	FI	28 918 186
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	118 919 321	
	Production stockée*			FM	(2 130 307)	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	17 133	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	4 839 986	
	Autres produits (1) (11)			FQ	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	121 646 152
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	70 498 327	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	20 434	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	3 899	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	25 726 037	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	817 705	
	Salaires et traitements*			FY	5 742 740	
	Charges sociales (10)			FZ	2 727 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	574 272	570 080
			- dotations aux provisions*	GB	387 764	459 520
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	2 538 591	6 300 300
Autres charges (12)			GE	5 246 624	5 152 441	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	114 283 469	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	7 362 683	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	25 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 982	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	26 616	
	Différences positives de change			GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	28 982	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	42 663	
	Différences négatives de change			GS	19	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	42 663	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(13 681)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	7 349 001	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général de l'emploi)

		Exercice N		Exercice N - 1	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS				Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	717		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	131 949	26 342	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	726 164	910 407	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	858 829	936 749
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	110 233	621 988	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	539 619	288 041	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	221 575	1 014 834	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	871 428	1 924 863
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 598)	(988 114)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	426 280		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	923 737		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	122 533 963	120 887 164	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	116 547 577	124 204 578	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 986 386	(3 317 414)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	287 224	248 746
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 982	19 337	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	42 663	102 838	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	572 660	16 661	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	910 668	903 896	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Cegid Group

Bilans financiers de la société NORDEX France en 2013

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général de l'impression)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 1 RUE DE LA PROCESSION 93217 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 43900800400012		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le, 31/12/2013	N-1, 31/12/2012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	876 101	121 268	754 832	9 780
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	193 000		193 000	193 000
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 245 410	1 792 818	452 592	593 449
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 041 645	1 537 284	504 361	582 512
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY	45 128		45 128	45 128
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	498 085		498 085	204 525
Créances rattachées à des participations BB	BC	312 815		312 815	406 833		
Autres titres immobilisés BD	BE						
Prêts BF	BG	3 027 742		3 027 742			
Autres immobilisations financières* BH	BI	152 210		152 210	154 114		
TOTAL (II) BJ		9 392 135	3 451 370	5 940 764	2 189 340		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	37 350		37 350	29 615
		En cours de production de biens BN	BO	12 424 871	4 833 115	7 591 757	8 308 295
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	3 726 134		3 726 134	3 015 769
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	168 397		168 397	14 177 045	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	9 154 233	721 611	8 432 622	44 497 144
		Autres créances (3) BZ	CA	7 300 802		7 300 802	28 817 449
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	3 152 841		3 152 841	1 737 638	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				10 312	
	TOTAL (III) CJ	CK	35 964 628	5 554 726	30 409 902	100 593 267	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	9 006 096	36 350 667	102 782 607		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	465 515	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général de l'impression)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000)	DA	45 000	45 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5 858 000	5 858 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 428 240)	(10 414 626)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 880 047	5 986 386
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I) DL		5 354 808	1 474 760	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II) DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 384 971	4 804 967
	Provisions pour charges	DQ	133 955	40 626
	TOTAL (III) DR	4 518 926	4 845 593	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 378	5 999
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 007 878	32 675 720
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 657 739	56 303 548
Dettes fiscales et sociales	DY	3 053 251	3 928 497	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	40 909	14 954	
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4) EB	3 707 778	3 533 537	
TOTAL (IV) EC		26 476 933	96 462 254	
Ecart de conversion passif* (V) ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE		36 350 667	102 782 607	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG	3 707 778	3 533 537	
	EH	9 378	5 999	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2014

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	80 446 343	90 001 135	
		FG	FH	FI	31 065 191	28 918 186	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	111 511 534	118 919 321	
	Production stockée*			FM	439 949	(2 130 307)	
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO		17 133	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	6 157 089	4 839 986	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 605	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	118 110 177	121 646 152
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	61 871 533	70 498 327	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	1 156 487	20 434	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	765	3 899	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	27 555 260	25 726 037	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	957 875	817 705	
	Salaires et traitements*			FY	6 364 971	5 742 740	
	Charges sociales (10)			FZ	3 095 377	2 727 077	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }	GA		GA	528 351	574 272
			GB		GB	689 520	387 764
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		GD	3 843 466	2 538 591
	Autres charges (12)			GE	4 258 239	5 246 624	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	110 321 845	114 283 469	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	7 788 332	7 362 683	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	20 232	25 000	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	236 296	3 982	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	1		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	256 529	28 982	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	2 024	42 663	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	2 024	42 663	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	254 504	(13 681)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	8 042 836	7 349 001	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : NORDEX FRANCE SAS		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 853		717
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	57 149		131 949
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	353 933		726 164
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	412 935	858 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 179 183		110 233
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	323 869		539 619
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	2 333 580		221 575
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 836 632	871 428
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
			HI	(3 423 697)	(12 598)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	59 052	426 280
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	680 040	923 737
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	118 779 641	122 533 963
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	114 899 594	116 547 577
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
			HN	3 880 047	5 986 386
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	224 400		287 224
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	236 296		3 982
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 024		42 663
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	77 077		572 660
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	838 870		910 668
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

11.3 ANNEXE 3 - EXTRAIT K-BIS

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de la Corse
75198 Paris CEDEX 04



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

au 04 Mai 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS
Numéro d'immatriculation 801 988 312 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 02/05/2014

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège 23 rue d'Anjou 75008 Paris
Domiciliation en commun AGENCE PARISIENNE DE FORMALITES - N° d'immatriculation : 402 335 145
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital 37 000,00 EUROS
Principales activités de l'entreprise Aménagement, développement et exploitation de tous sites immobiliers sur lesquels seront édifiées des éoliennes.
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2015
Durée de la personne morale Jusqu'au 01/05/2113
Constitution Au greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Dépôt d'actes constitutifs N° 40513 du 02/05/2014
Journal d'annonces légales Affiches Parisiennes du 18/04/2014

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Président

Nom / Prénoms Larretgère Anna-Katharina
Nom d'usage de Tourtier
Date et lieu de naissance Le 26/03/1975 à Boulogne-Billancourt (92)
Nationalité Française
Demeurant 10 villa de Lorraine 75019 Paris

Directeur général

Nom / Prénoms Cararo Pierre
Date et lieu de naissance Le 26/12/1965 à Dijon (21)
Nationalité Française
Demeurant 3 rue Aristide Briand 94340 Joinville-le-Pont

Commissaire aux comptes titulaire

Nom / Prénoms Soudier Brigitte
Date et lieu de naissance Le 13/05/1975 à Woippy (57)
Nationalité Française
Demeurant 14 avenue de la Gare BP 37 55600 Montmédy

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination LCD-AUDIT ET EXPERTISE
Numéro d'immatriculation 529 152 316 Nancy
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse 359 boulevard des Technologies BP50119 54710 Ludres Cedex

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

SEG 06/05/2014 13:16:55 Page 1/2 (3)

141515072

PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS
RCS 801 988 312 (2014B09572)



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal 23 rue d'Anjou 75008 Paris
Activités exercées dans l'établissement L'activité exercée dans cet établissement est identique aux principales activités de l'entreprise
Date de début d'activité 08/04/2014
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



[Signature]

FIN DE L'EXTRAIT

06/05/2014 13:16:55 - N° de gestion : 2014B09572

LEGALE

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

SEG 06/05/2014 13:16:57 Page 2/2 (6)

141515072

11.4 ANNEXE 4 - AVIS DE REMISE EN ETAT

11-4.1 Tableau de synthèse des avis

Avis de Remise en état des parcelles : avis et réponses

N° de parcelle	N° d'éolienne	Nom	Qualité	Date accusé de réception	Date réponse
ZK04	E1	M. Jean-Baptiste GREGOIRE	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
		Mme Christine BELHOMME	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
ZK05	E2	M. JEAN-Baptiste GREGOIRE	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
		Mme Christine BELHOMME	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
ZL02	E3	M. Jean-Pierre DEMAZURE	Propriétaire		
		Mme Marie RIGAUT	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
ZL08	E4	M. Jean-Pierre DEMAZURE	Propriétaire		
		Mme Marie RIGAUT	Propriétaire	17/06/14	18/06/14
ZM07	E5	M. Jacques THOMAS	Propriétaire	17/06/14	
		Mme Marie THOMAS (née DE RYCKE)	Propriétaire	17/06/14	
ZN09	E6	Mme Françoise THOMAS	Propriétaire	23/07/14	
Y92	E7	Mme Véronique SAINTE BEUVE	Usufruitier	Signé directement	-
		Mme Sophie DE SUTTER	Nue Propriétaire	Signé directement	-
		M. Jean SAINTE BEUVE	Nu Propriétaire	17/06/14	17/06/14
		Mme Isabelle SAINTE BEUVE	Nue Propriétaire	Signé directement	-
Y93	E8	Mme Véronique SAINTE BEUVE	Usufruitier	Signé directement	-
		Mme Sophie DE SUTTER	Nue Propriétaire	Signé directement	-
		M. Jean SAINTE BEUVE	Nu Propriétaire	17/06/14	17/06/14
		Mme Isabelle SAINTE BEUVE	Nue Propriétaire		
X94	PDL	M. Jean SAINTE BEUVE	Propriétaire	17/06/14	22/07/14
		Mme Isabelle SAINTE BEUVE	Propriétaire	17/06/14	22/07/14

Commune	Nom Maire	Date Accusé de réception	Date réponse
Noyers-Saint-Martin	M. Jacques TEINIELLE	17/06/14	17/06/14
Thieux	Mme Nadine GUIGOT	17/06/14	26/06/14

11-4.2 Exemple de lettre de demande d'avis



Nordex France S.A.S. - 1, rue de la Procession - 93217 La Plaine Saint-Denis / France

M. Jean-Baptiste GREGOIRE
40 rue des Hayes
60480 Thieux

Page 2 de 2

Personne à contacter	Tél.	Fax	e-mail	Date
Loetitia Hurez	+33-1-55.93.94.42	+33-1-55.93.43.40	LHurez@nordex-online.com	12/06/2014

LRAR n° 1A 099 237 3988 2

Demande d'avis sur la remise en état des parcelles assiettes du Projet de parc éolien dit « Les Hauts Bouleaux »

Monsieur,

Nous vous écrivons dans le cadre du développement d'un parc éolien comme suit :

- situé sur des parcelles des communes de Thieux et de Noyers-Saint-Martin (ci-après, les « Parcelles ») et en particulier dont deux éoliennes se situent sur les parcelles de Thieux n°ZK4 et ZK5, dont vous êtes le propriétaire ;
- d'une puissance estimée de 20 MW ;
- au nom et pour le compte de la société Parc éolien Nordex LVI SAS (ci-après, l'« Exploitant du Projet »), dont nous sommes le mandataire et le bureau d'étude.

Appelé ci-après le « Projet » ;

Vu l'article R. 512-6 du code de l'environnement, dans le cadre de la demande de l'autorisation ICPE applicable au dit Projet, nous sollicitons votre avis sur la remise en état des Parcelles à intervenir, le cas échéant, au terme de l'exploitation du Projet et dans le cadre du démantèlement de ce dernier.

Pour votre meilleure information, nous portons à votre attention les points suivants :

- l'article R. 512-6 (modifié par Décret n°2010-368 du 13 avril 2010 - art. 8) dispose que:

« I.-A chaque exemplaire de la demande d'autorisation doivent être jointes les pièces suivantes :

Nordex France S.A.S. 1, rue de la Procession 93217 La Plaine Saint-Denis France	france@nordex-online.com www.nordex-online.com	Président : Anna-Katharina DE TOURTIER	Banque BNP Paribas SA: 30004 Guichet ST DENIS PORTE DE PARIS : 00889 Compte n° 00010052172 / 16 SWIFT / BIC : BNPA FR PP IPE IBAN : FR76 3000 4008 8900 0100 5217 216
Tél : +33-1-55934343 Fax: +33-1-55934340	Siège social: La Plaine Saint-Denis / France R.C.S. : Bobigny B 439 008 004 Code APE 5180A N° Siret 439 008 004 000 12		
	ID.TVA: FR25439008004		

[...]

7° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ; [...]

- Il s'agit ainsi de vous prononcer sur l'usage de principe auquel vous destinez les Parcelles suite à l'arrêt de l'exploitation du Projet, c'est-à-dire une zone agricole ou industrielle par exemple.
- Vous serez de nouveau consulté par l'exploitant du Projet au moment du démantèlement.
- Il ne s'agit pas de vous prononcer en faveur ou défaveur du Projet et la remise de votre avis n'empêche pas le refus de l'autorisation ICPE du projet par le Préfet.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre avis par courrier à l'adresse suivante :

PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S
 A l'attention de Mme Loetitia Hurez
 23 rue d'Anjou
 75008 Paris

Dans cette attente, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le compte de
PARC EOLIEN NORDEX LVI S.A.S

Pierre Cararo
 Dûment habilité aux fins des présentes

11-4.3 Courriers réponses

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné Jean - Baptiste GREGOIRE
Demeurant au 2 rue Notre Dame 60480 THIEUX
Propriétaire des parcelles cadastrées n° 2k4 (commune de Thieux)
n° 2k5 (commune de Thieux)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Parc Eolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : exploitation agricole

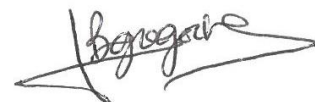
Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Thieux le 18/06/2014

Le Propriétaire



Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné christine GREGOIRE
Demeurant au 2 rue Notre Dame 60480 Thieux
Propriétaire des parcelles cadastrées n° 2k4 (commune de Thieux)
n° 2k5 (commune de Thieux)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Parc Eolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : exploitation agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Thieux le 18 Juin 2014

Le Propriétaire



Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné M^{me} Marie-Claire RIGAUT, Epoque DEMAZURE
Demeurant au 4, Rue St Nicolas 60480 Thieux
Propriétaire des parcelles cadastrées n° ZL2 (commune de Thieux)
n° ZL3 (commune de Thieux)
Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Parc Eolien, les parcelles ci-dessus à l'usage
suivant : Agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état
du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26
août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de
production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise
en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le
périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite
leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Thieux le 18 juin 2014

Le Propriétaire

Demazure

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné GFA de la ferme de Saint Ladre Nr Jean Sainte Beuve
Demeurant au ferme de St Ladre 60480 Noyers St Martin
Propriétaire des parcelles cadastrées n° Y92 (commune de Noyers St Martin)
n° Y93 (commune de Noyers St Martin)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Parc Eolien, les parcelles ci-dessus à l'usage
suivant : agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état
du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26
août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de
production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise
en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le
périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite
leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Noyers St Martin le 17 juin 2014

Le Propriétaire

Saint -

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné Mme Veronique Sainte-Beuve
Demeurant au 21 quartier ne de Ressenais 60200 COMPIEGNE
Propriétaire des parcelles cadastrées n° X92 (Noyers St Martin)
n° X93 (Noyers St Martin)
n° X94 (Noyers St Martin)
Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Projet, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Compiègne

Le propriétaire

Veronique Sainte-Beuve

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné Isabelle et Jean SAINTE-BEUVE
Demeurant au ferme de Saint Louis 60430 NOYERS ST MARTIN
Propriétaire des parcelles cadastrées n° X94 (commune de Noyers St Martin)
n° (commune de)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Parc Eolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : AGRICOLE

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Noyers le 22.07.2014

Le Propriétaire

Isabelle et Jean Sainte-Beuve

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné Mme Sophie de Sutter,

Demeurant au 20 Chemin de Borne 95590 ATTAINVILLE,

Propriétaire des parcelles cadastrées n° Y.92 (Noyers St Martin)
n° Y.93 (Noyers St Martin)
n° X.94 (Noyers St Martin)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Projet, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Attainville le

Le propriétaire

S. De Sutter

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné Mme Gilbert Nadine,
Demeurant au 22 Rue de la Ville 60480 Thieux,
Maire de la commune de Thieux,

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Projet, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

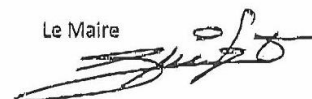
Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Thieux le 26 Juin 2014

Le Maire



Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien des Hauts bouleaux (60)

Je, soussigné TEINIELLE Jacques,
Demeurant au 507 rue de HÉLÈS 60480 Noyers s/ Yaulou,
Maire de la commune de Noyers s/ Yaulou,

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation du Projet, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : Agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société Parc Eolien Nordex LVI S.A.S., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Noyers le 17 Juin 2014

Le Maire
Le Maire,



J. TEINIELLE



11-4.4 Accusés de réception

Sont fournis ci-dessous les accusés de réception pour lesquels nous n'avons pas reçu de courrier réponse à ce jour.

Destinataire
Jean-Pierre DEMAZURE
4 rue Saint Nicolas
60480 Thieux

LA POSTE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi: **1A 102 624 3263 1**

Expéditeur
Demande d'avis remis en état
Loëhtia Hurez
Nordex France SAS
1 rue de la Procession
93247 La Plaine Saint-Denis

Date: **EXPÉDIÉ 29 OCT. 2014**

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Mme Françoise THOMAS
36 B rue de Rambouillet
77220 CHATELET-EN-BRIE~~

Présenté / Avisé le: 23/02/14
Distribué le: 26/02/14

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature: *Thomas*

Signature Facteur

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR: **AR 1A 099 238 6884 1**

AVIS Remise en état LHRD

PARC EOLIEN NORDEX LVI SAS
Loëhtia HUREZ
23 RUE D'ANJOU
75008 PARIS

En provenance de :
~~THOMAS Jacques
5 Rue de la Ville~~

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR: **AR 1A 099 237 3990 5**

60480 THIEUX

Présenté / Avisé le: 17/06/14
Distribué le: 1/7/14

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature: *Loëhtia Hurez*

Signature Facteur

AVIS Remise en état LHRD Renvoyer à FRAB

Parc éolien Nordex LVI SAS
Loëhtia Hurez
23 rue d'Anjou
75008 PARIS

En provenance de :
~~THOMAS Marie
5 Rue de la Ville~~

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR: **AR 1A 099 237 3992 9**

60480 THIEUX

Présenté / Avisé le: 27/06/14
Distribué le: 1/7/14

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature: *Loëhtia Hurez*

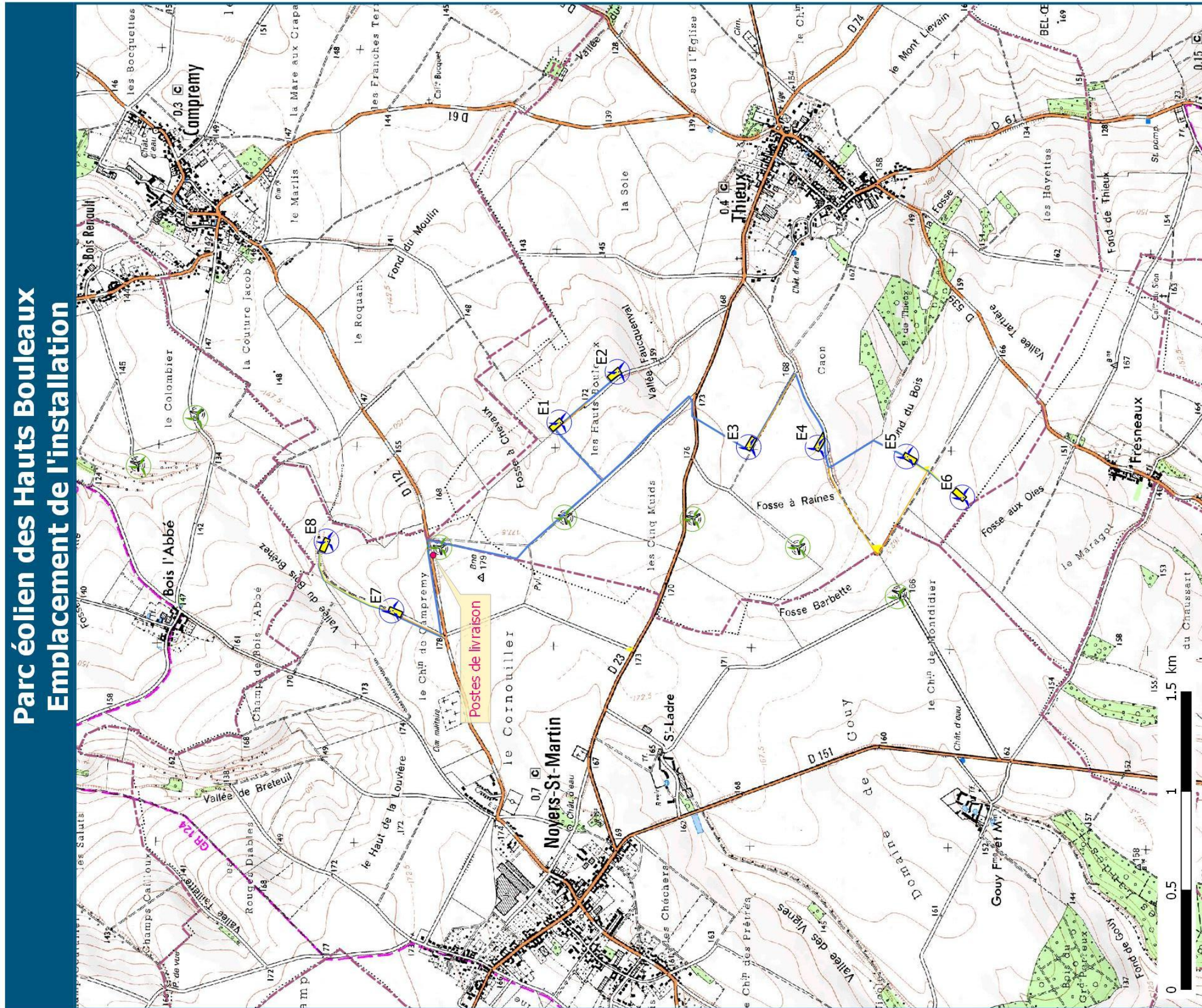
Signature Facteur

AVIS Remise en état LHRD Renvoyer à FRAB



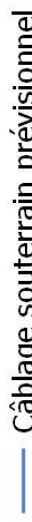

Parc éolien Nordex LVI SAS
Loëhtia Hurez
23 rue d'Anjou
75008 PARIS




11.5 ANNEXE 5 – PLAN DE SITUATION1 :25 000 EME

Page suivante



Parc éolien des Hauts Bouleaux Emplacement de l'installation

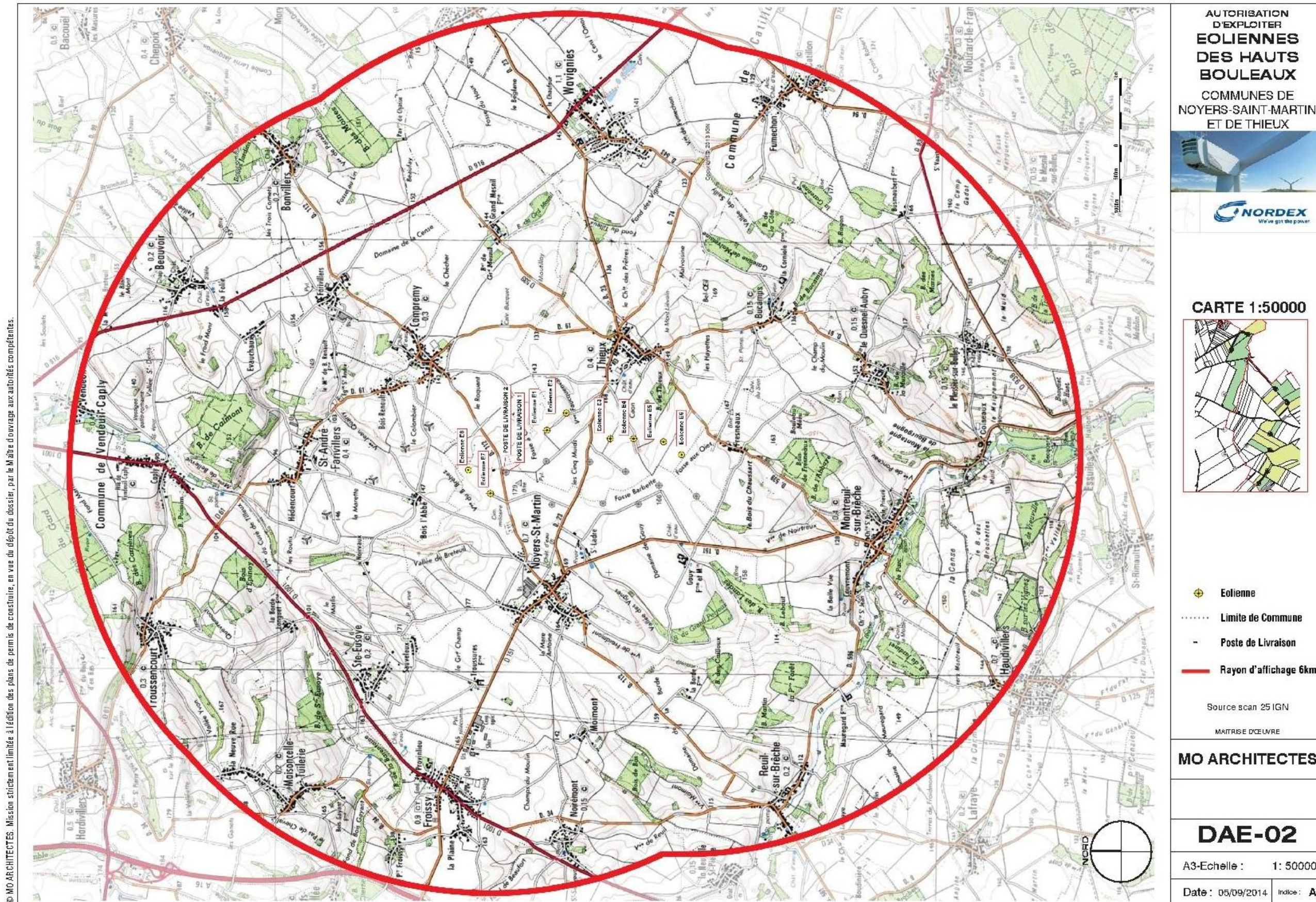
-  Chemins à créer
-  Chemins à renforcer
-  Câblage souterrain prévisionnel
-  limites communales

-  Eoliennes du projet
-  Eoliennes existantes
-  Plateformes de levage

Echelle : 1:25000

Nordex France - octobre 2014

11.6 ANNEXE 6 – RAYON D’AFFICHAGE 6KM



AUTORISATION D'EXPLOITER
EOLIENNES DES HAUTS BOULEAUX
 COMMUNES DE NOYERS-SAINT-MARTIN ET DE THIEUX

CARTE 1:50000

- Eolienne
- Limite de Commune
- Poste de Livraison
- Rayon d'affichage 6km

Source scan 25 IGN
 MAITRISE D'ŒUVRE

MO ARCHITECTES

DAE-02

A3-Echelle : 1 : 50000
 Date : 05/09/2014 Indice : A